



## COMMUNAUTE de COMMUNES SUD SARTHE

5, rue des Ecoles 72800 Aubigné-Racan

**Président** : Monsieur François BOUSSARD

# PROJET D'ETABLISSEMENT 2022-2027

**Ecole des Arts**

**Sud Sarthe**

# SOMMAIRE

<b>I</b>	<b>Ecole des Arts</b>	
	<b>A</b>	<b>Introduction</b> <i>page 4</i>
	<b>B</b>	<b>Historique</b> <i>page 4</i>
	<b>C</b>	<b>Missions de l'école des Arts</b> <i>page 4</i>
<b>II</b>	<b>Présentation Générale</b>	
	<b>A</b>	<b>Etat des lieux</b>
		<b>1 Les territoires</b>
		<i>La communauté de communes</i> <i>page 5</i>
		<i>Les Ecoles</i> <i>page 6</i>
		<b>2 Les activités actuelles de l'Ecole des Arts</b>
		<i>Disciplines et instruments</i> <i>page 7</i>
		<i>Effectif depuis 2017</i> <i>page 7</i>
		<i>Par communes</i> <i>page 8</i>
		<i>Par instruments</i> <i>page 8</i>
		<b>3 Les ressources</b>
		<i>La Direction</i> <i>page 9</i>
		<i>L'équipe pédagogique et qualification</i> <i>page 9</i>
		<i>Document Enseignement Artistique</i> <i>page 10</i>
		<i>Les locaux</i> <i>page 11</i>
		<i>Le matériel instrumental</i> <i>page 11</i>
		<i>Le budget</i> <i>page 12</i>
		<i>Tarifs</i> <i>page 13</i>
		<b>4 Les partenariats</b>
		<i>Le département</i> <i>page 13</i>
		<i>Les autres écoles</i> <i>page 14</i>
		<i>Les Mairies</i> <i>page 14</i>
		<i>Les associations (les structures musicales)</i>
		<b>5 Fonctionnement de la Ccss</b>
		<i>Le centre social</i> <i>page 15</i>
		<i>Les services du centre social</i> <i>page 16</i>
		<i>Le projet de territoire</i> <i>page 16</i>
		<i>(les seniors (ephad), la mobilité, petite enfance)</i>
	<b>B</b>	<b>Pédagogie</b>
		<b>1 Projet pédagogique</b> <i>page 17</i>
		<b>2 Méthodologie</b>
		<i>La Formation Musicale</i> <i>page 23</i>

<b>3</b>	<b>Pédagogie en groupe</b>	
	<i>Le cours collectif de cycle 1 1ere et 2<sup>ème</sup> année</i>	<i>page 24</i>
<b>4</b>	<b>Pratiques collectives</b>	<i>page 25</i>
<b>C</b>	<b>Diagnostic de l'Ecole des Arts</b>	
	<i>Le FFOM (forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces)</i>	<i>page 26</i>
	<i>Fonctionnement du service</i>	<i>page 28</i>
	<i>Conseil d'établissement</i>	<i>page 29</i>
<b>D</b>	<b>Orientations et Projet</b>	
<b>1</b>	<b>Changement nom de l'école</b>	<i>page 32</i>
<b>2</b>	<b>Nouvelles disciplines</b>	<i>page 32</i>
<b>3</b>	<b>Fiches actions</b>	<i>page 32</i>
	<i>Le Théâtre d'improvisation</i>	<i>page 32</i>
	<i>Dessin et Arts Plastiques</i>	<i>page 33</i>
	<i>La Formation Musicale</i>	<i>page 34</i>
	<i>La Musique Actuelle</i>	<i>page 36</i>
	<i>Orchestre des jeunes</i>	<i>page 37</i>
	<i>Les Harmonies et Fanfares</i>	<i>page 38</i>
	<i>Programme culturel annuel</i>	<i>page 39</i>
	<i>Nouveaux projets vers nouveaux publics</i>	<i>page 40</i>
<b>III</b>	<b>conclusion</b>	<i>page 42</i>
	<i>Annexe 1 : Glossaire</i>	<i>page 43</i>
	<i>Annexe 2 : Inventaire du parc instrumental</i>	<i>page 44</i>

# I **Ecole Intercommunale d'Enseignement Artistique Sud Sarthe**

## A **Introduction**

Le Projet d'établissement répond aux enjeux culturels et artistiques de la communauté de Communes Sud Sarthe, compatible avec les directives du Ministère de la Culture (Schéma d'orientation pédagogique et Charte de l'Enseignement Artistique) ainsi que du Schéma Départemental de l'Enseignement Artistique de la Sarthe (SDEA).

L'Ecole Intercommunale d'Enseignement Artistique est un lieu de ressources et de référence sur les territoires, un pôle d'enseignement artistique pour les élèves, une base de réflexions et de propositions pour les écoles de l'enseignement général, les amateurs et le public. Elle doit être identifiable sur le territoire et reconnue comme lieu d'échange artistique et culturel au service de la totalité de la population.

## B **Historique**

Les écoles de musique ont été créées en 2001 pour Aune et Loir et 2002 pour le Canton de Pontvallain. Chacune de ces écoles fonctionnaient de manière autonome et indépendante.

En 2005, le partenariat entre les Communautés de Communes Aune et Loir et Canton de Pontvallain a été signé le 9 février. Les deux écoles ont gardé un fonctionnement budgétaire indépendant.

En 2009, un Directeur a été recruté pour les deux Communautés de Communes. Il est rémunéré par la Communauté de Communes Aune et Loir, avec une mise à disposition pour moitié du temps à la Communauté de Communes du Canton de Pontvallain.

Une équipe pédagogique unique assure l'enseignement artistique sur les deux territoires et organise son emploi du temps en conséquence. Les professeurs sont rémunérés par chaque Communauté de Communes au prorata du nombre d'heures d'enseignement et d'inscrits par territoire.

En 2012 l'Ecole des Arts propose l'enseignement de la danse contemporaine avec la possibilité de développement en cursus.

Les communautés de communes Aune et Loir et Canton de Pontvallain ont opté pour une compétence musique afin d'instituer sur les territoires un véritable service public destiné à la population des deux territoires. L'ouverture aux personnes hors territoire est instaurée moyennant une majoration de cotisation.

En 2017, la fusion entre les communautés de communes Aune et Loir, Bassin Ludois et Canton de Pontvallain donne naissance à la communauté de communes Sud Sarthe.

En 2019, L'Ecole des Arts intègre l'association « Ecole de musique du Lude » afin de créer une unité d'enseignement sur le territoire. Ce qui permet d'avoir trois sites d'enseignement sur le territoire : Mayet, Mansigné, Le Lude.

## C **Missions de l'école d'enseignement artistique**

L'Ecole des Arts est un établissement communautaire de service public qui a pour missions :

- Assurer la formation initiale et artistique des élèves en vue d'une pratique amateur autonome. C'est un lieu de transmission du savoir, de compétence et d'aptitude pour l'ensemble des usagers.
- Favoriser l'accès à l'art pour tous les enfants scolarisés, par des projets adaptés grâce aux interventions scolaires.
- Intensifier les pratiques collectives qui représentent une finalité de l'apprentissage artistique.

- Donner une place et un sens à la pédagogie en groupe sur les 2 premières années du cursus.
- Participer à la vie culturelle et artistique locale par des collaborations avec les associations culturelles présentes sur le territoire.
- Initier les projets, pour établir une « saison » artistique sur le territoire.

Une école des Arts sur le territoire : Où ? Pour qui ? Pourquoi, Comment ?

Ce projet d'établissement est le résultat d'une concertation entre les élus, le directeur, les professeurs et les usagers.

C'est une carte de visite, un outil de communication qui est évolutif et non définitif.

Il doit être remis à jour régulièrement. Ses orientations principales sont :

- Renforcer le cycle initiatique (cycle d'éveil musical et corporel pour les enfants de 4 à 7 ans).
- Diversifier et accentuer le développement des pratiques collectives et complément de la formation musical et des cours instrumentaux
- Solliciter un plus large public avec les scolaires et les musiciens amateurs du territoire.
- Suivre, soutenir et conseiller des professeurs : les formations, l'intégration aux différents cadres d'emploi.
- Permettre aux professeurs et aux musiciens amateurs un épanouissement artistique sur les territoires, afin de finaliser leurs missions pédagogiques, par une saison artistique riche et diversifiée.

Ce document après validation du conseil d'établissement, des commissions "Enseignement Artistique", des bureaux et des conseils communautaires donnera lieu à diffusion aux Elus, Familles, Elèves, Structures locales, Professeurs, Mairies.

## II PRESENTATION GENERALE

### A Etat des lieux

#### 1 Les territoires

##### La Communauté de commune Sud Sarthe :

La communauté de communes Sud Sarthe se compose de 19 communes pour une population de 23 000 habitants environ et 542,60 Km<sup>2</sup> :

Nom	Gentilé	Superficie (km <sup>2</sup> )	Population (dernière pop. légale)
Aubigné-Racan (siège)	Aubignanais	32,03	2 115 (2019)
La Bruère-sur-Loir	Bruérois	11,47	247 (2019)
La Chapelle-aux-Choux	Chapellois	14,43	261 (2019)
Château-l'Hermitage	Casteliens	9,39	252 (2019)
Chenu	Catoniciens	30,56	426 (2019)
Coulongé	Coulongeois	15,05	505 (2019)
Luché-Pringé	Luchois	49,39	1 540 (2019)

Nom	Gentilé	Superficie (km <sup>2</sup> )	Population (dernière pop. légale)
Le Lude	Ludois	68,36	4 126 (2019)
Mansigné	Mansignéens	36,31	1 544 (2019)
Mayet	Mayetais	53,96	3 120 (2019)
Pontvallain	Vallipontains	34,88	1 645 (2019)
Requeil	Requeillois	13,89	1 142 (2019)
Saint-Germain-d'Arcé	Arcéens	29,19	334 (2019)
Saint-Jean-de-la-Motte	Mottais	32,03	982 (2019)
Sarcé	Sarcéens	10,99	300 (2019)
Savigné-sous-le-Lude	Savignéens	33,84	432 (2019)
Vaas	Védaquais	30,14	1 432 (2019)
Verneil-le-Chétif	Vernaliens	14,81	594 (2019)
Yvré-le-Pôlin	Paulinai	21,84	1 766 (2019)



### Les Ecoles

Les écoles élémentaires et maternelles sont sur les communes d'Aubigné-Racan, Coulongé, Verneil le Chétif, Vaas, Mayet, Mansigné, Pontvallain, Requeil, St Jean de la Motte, Yvré-le-Pôlin, Chenu, St Germain d'Arcé, Luché-Pringé, le Lude. Les élèves de primaire dépendent de leurs parents en raison de l'absence de transport en commun.

Les collèges sont situés sur Pontvallain, Mayet et le Lude. Il y a également une MFR (Maison Familiale et rurale) à Verneil-le-Chétif.

Cette donnée étant intégrée à l'organisation des cours de l'EIEA, les cours commencent à 16h30 au plus tôt à l'exception des adultes qui utilisent des créneaux en amont et/ou après 19h00.

L'absence de lycée sur la communauté de communes oblige les élèves à se diriger vers le Mans ou La Flèche. C'est une des raisons pour laquelle l'effectif des élèves de l'Ecole des Arts sud Sarthe est moins important dans cette tranche d'âge. Par conséquent, des cours peuvent être proposés le samedi.

Depuis 2022, des interventions en milieu scolaire sont organisées ou prévues, avec des présentations instrumentales.

## 2 Les activités actuelles de l'établissement

### Disciplines et instruments

#### Musique :

Instruments à corde : Piano, violon, violoncelle, Guitare, Harpe

Instruments à vent : Flûte, Saxophone, Trompette, Trombone, Tuba

Chant

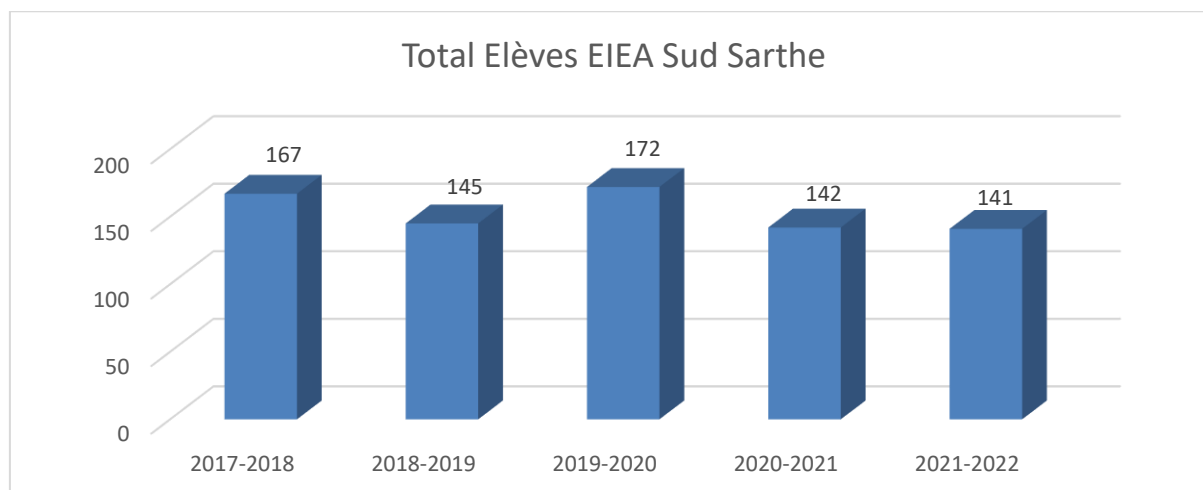
Percussions-Batterie

Formation Musicale : cursus 2 cycle de 4 ans

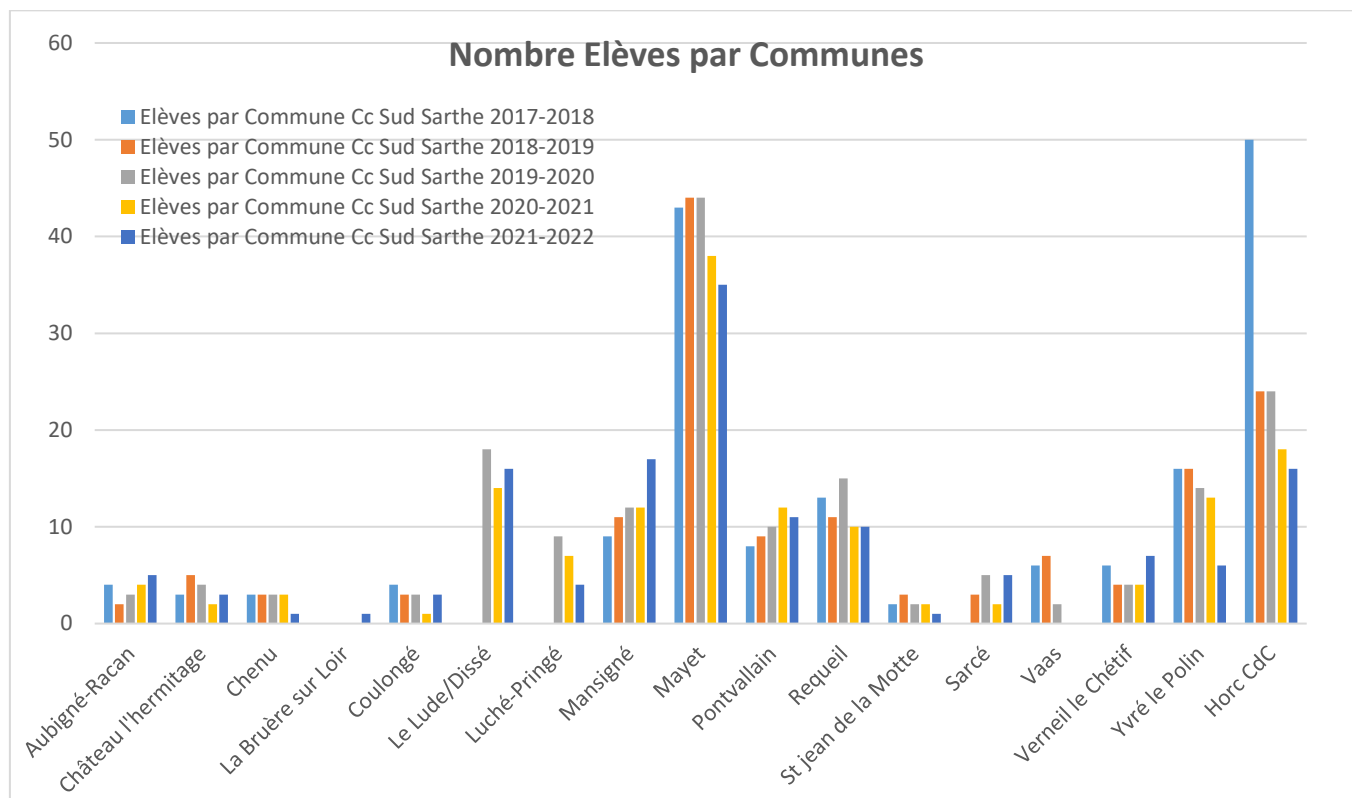
Danse Contemporaine

Eveil Musical et Corporel pour les enfants de 4 à 7 ans

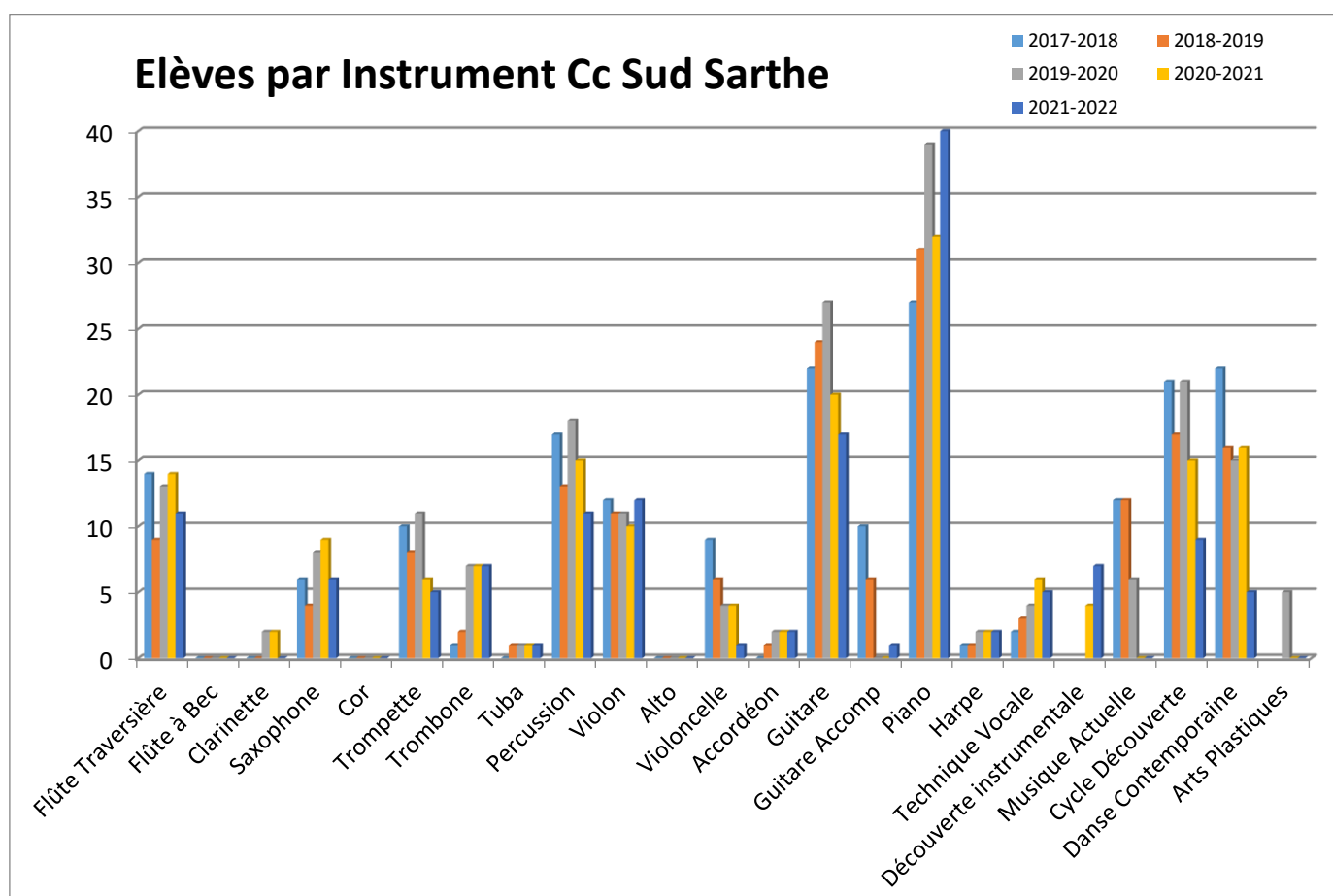
### Effectif depuis 2017



## Par communes



## Par instruments





### **3 Les ressources**

#### **La Direction**

Recruté par la communauté de communes Sud Sarthe à raison de 35 heures hebdomadaires avec une organisation du temps de travail entre les temps de direction et les temps de professeurs (enseignements et préparation). Le Directeur est en charge de la direction pédagogique et administrative, responsable de tous les cursus des élèves, participe à la vie du Secteur Sud Sarthe. Il est en charge du budget de l'école, des contrats, des payes (déclaration des heures mensuelles), du secrétariat.

Le directeur est présent sur les trois sites Mayet, Mansigné et Le Lude. Il partage ses temps de permanences en alternance... Il assure des temps de présence sur les sites d'enseignement tous les jours de la semaine en fonction des besoins des professeurs et des usagers.

#### **L'équipe pédagogique**

Nombre d'enseignants : 12

Disciplines enseignées : 16

Statuts des enseignants : 2 titulaires, 1 CDI, 9 contractuels.

Les enseignants contractuels et CDI sont rémunérés sur la base des grilles indiciaires des :

- ATEA pour les DEM
- ATEA 2<sup>ème</sup> classe pour les professeurs diplômés d'Etat

Les enseignants Titulaires sont rémunérés sur la base des ATEA 2<sup>ème</sup> classe avec avancement de carrière.

#### **Qualification des enseignants**

Formation Musicale : 4 Professeurs avec DEM, DE.

Technique Vocale : DEM

Violon/Alto : DEM

Violoncelle : sans professeur depuis 2022

Piano : Sans diplôme

Guitare et Guitare d'accompagnement : DEM

Accordéon : DEM et DE

Flûte Traversière : DEM

Clarinette : Sans professeur depuis 2022

Saxophone : DEM, DE

Trompette : DEM, DE

Trombone-Tuba : CFEM, DEM, DE

Harpe : DEM

Percussion et Batterie : DEM

Danse contemporaine : DEC, DE

Musiques actuelles : sans professeur depuis 2020

En 2019 la Communauté de Communes a mis en place un document interne concernant les professeurs de l'EIEA :

## **Engagement enseignement artistique cc sud Sarthe**

### **Préambule : extrait de la charte de l'enseignement artistique spécialisé**

Pôles de référence en matière d'enseignement artistique, les établissements d'enseignement en danse, musique et théâtre, ont pour missions centrales la sensibilisation et la formation des futurs amateurs aux pratiques artistiques et culturelles.

Les établissements d'enseignement artistique exercent leur mission pédagogique en cohérence avec les schémas d'orientation proposés par l'Etat et avec le souci de favoriser la transversalité et les temps d'enseignement communs entre les disciplines...

Dans ce cadre, les enseignants :

- Enseignent la pratique artistique correspondant à leurs compétences, leur statut et la définition de leur fonction.
- Participent, en dehors du temps de cours hebdomadaire imparti, aux actions liées à l'enseignement, considérées comme partie intégrante de la fonction (concertation pédagogique, conseils, auditions, concerts, jurys internes).
- Veillent à leur formation permanente, notamment dans le cadre de stages de formation continue.
- Participent à la définition et à la mise en œuvre du projet de l'établissement.
- Participent à la recherche pédagogique et à sa mise en œuvre.
- Participent, dans le cadre du projet d'établissement, à la mise en œuvre des actions s'inscrivant dans la vie culturelle locale.
- Tiennent, auprès des praticiens amateurs, un rôle de conseil et d'aide à la formulation de projets.

La communauté de communes Sud Sarthe propose un engagement réciproque avec les enseignants de son Ecole Intercommunale d'Enseignement artistique selon les points suivants :

### **Article 1 : Cours**

#### a) Face à face pédagogique

Il est considéré que les professeurs assurent un enseignement artistique spécifique auprès des élèves sur une durée de 36 semaines.

#### b) Hors face à face pédagogique

Ce temps est consacré à la pratique instrumentale personnelle, aux concertations pédagogiques, à l'accompagnement des élèves aux auditions et aux concerts, aux réalisations des projets menés par l'établissement sur l'année scolaire.

### **Article 2 : Formation**

Les professeurs ont la possibilité d'accéder à la formation sans obligation de report de cours. Cette mesure sera possible au maximum 1 fois par trimestre. Les familles cotisant pour une durée de 33 semaines (3 trimestres), en conséquence, la formation du professeur n'entre pas dans le temps de face à face pédagogique.

### **Article 3 : Maladie**

En cas d'arrêt de maladie, les cours ne seront ni rattrapés ni reportés.

Pour un arrêt supérieur à 15 jours calendaires le remplacement temporaire du professeur serait proposé à compter de 5 semaines consécutives d'absence d'un professeur sans remplacement, un remboursement aux familles concernées sera proposé. Ce remboursement sera effectué à 50% du montant de la cotisation trimestrielle.

### **Article 4 : Heures complémentaires et supplémentaires**

Les interventions de professeurs pour du face à face pédagogique hors contrat, pourront être rémunérées en heures complémentaires ou supplémentaires.

### **Article 5 : Rémunération des agents contractuels**

La rémunération des agents employés (CDI et les CDD) fait l'objet d'une réévaluation au moins tous les trois ans, notamment au vu des résultats des entretiens professionnels prévus à l'article 1-3 ou de l'évolution des fonctions.

### **Article 6 : Frais de déplacement**

Les professeurs seront indemnisés des frais de déplacement sur demande, pour des activités d'enseignement artistique entre deux communes sur un même jour. Un ordre de mission sera établi pour l'année civile et justifiera les déplacements de l'agent dans le cadre de ses missions.

### **Article 7 : Cours collectif**

Un professeur en charge d'un cours collectif n'ayant, un jour de cours, qu'un seul élève présent, pourra assurer ou annuler le cours en accord avec la famille de l'élève et aura informé sa direction.

### **Article 8 : Mise à dispo du personnel**

Les personnels fonctionnaires peuvent être mis à disposition d'une Commune membre de la Communauté de commune Sud Sarthe et d'une autre structure.

Un professeur en CDI peut bénéficier d'une mise à disposition uniquement sur une commune membre de la Communauté de Communes Sud Sarthe.

### **Les locaux**

Depuis 2012, plusieurs réflexions ont abouti à la réalisation de bâtiments à destination de l'enseignement artistique.

La Commune de Mayet a réhabilité les locaux nommés aujourd'hui « le Métronome » qui accueille l'EIEA, l'Harmonie de Mayet, La Chorale des Polissons, et des activités proposées par différentes associations. Une convention a été signée avec la communauté de communes Sud Sarthe pour l'utilisation des locaux par l'EIEA.

Entre 2019 et 2021, la communauté de communes a réhabilité des locaux sur Mansigné qui étaient déjà utilisés en partie pour l'enseignement artistique.

En 2022, l'espace culturel intercommunal est ouvert et utilisé par l'EIEA pour son développement et son rayonnement sur le territoire. Des partenariats et conventions ont été signés entre la collectivité et des associations pour, l'utilisation du studio de Danse.

En 2019, L'EIEA et l'association « école de musique du Lude » fusionnent et la commune du Lude met à disposition les locaux utilisés pour faire perdurer l'enseignement artistique sur le sud du territoire de la Communauté de Communes.

Les locaux pourront être réhabilités afin d'offrir une qualité de travail pour les usagers et les professionnels.

### **Le matériel instrumental**

Le budget attribué chaque année par la Communauté de Communes peut, selon les besoins, enrichir le parc instrumental.

Une grande partie du parc est dédié à la location afin d'éviter les dépenses supplémentaires aux familles.

Un prix de location raisonnable par trimestre sur une durée maximale de deux années, offre la possibilité aux élèves de se diriger vers un choix d'instrument sans l'obligation d'achat.

La classe de percussion : deux jeux de 4 timbales, 4 batteries, marimba, xylophone, vibraphone, balafon et percussions annexes.

La classe de Saxophone : un baryton, un ténor, un soprano.

La classe de clarinette : une clarinette basse.

La classe de flûte : 1 piccolo et 1 flûte alto

Les classes de Cordes : Violons et violoncelles, piano acoustique et pianos numériques

L'éveil musical et corporel : matériel divers pour l'éveil et l'autonomie des enfants de 4-7ans

Ces exemples montrent la volonté de fournir à toutes les classes les outils nécessaires à leur bon développement.

Les matériels restent la propriété de la communauté de communes et sont repartis entre tous les élèves sans distinction. Il est noté que cela sera inscrit dans les points forts. (*Voir annexe 1*)

### Le budget

Evolution Budget EIEA Sud Sarthe								
Année	Nbr Heures Hebdo hors heures comp	Nbr élèves	Budget Masse Sal	Cotisations Familles		Subventions		Total à charge
			Total	Total	%	CG 72	%	
2017	82,24	167	173 591,42€	48 005,38€	27,65	18000€	10,37	107 586,04€
2018	85,33	145	181 894€	46 730,84€	25,69	18000€	9,90	117 163,16€
2019	82,25	172	180 327,87€	47 112,85€	26,13	22000€	12,20	111 215,02€
2020	94	142	199 056,38€	33 732,64€	16,95	22000€	11,05	143 323,74€
2021	85,16	141	192 413,23€	30 450,67€	15,83	22000€	11,43	139 962,56€

Pour les années 2020 et 2021, la participation des familles est moindre car seuls 2 trimestres ont été facturés en lien avec la crise sanitaire.

L'absorption de l'école de musique du Lude (association) a engendré l'augmentation de la masse salariale de 32000 Euros.

### Tarifs

Les droits d'inscription sont des tarifs annuels. Les cotisations pour toutes les disciplines sont des tarifs trimestriels.

Deux tarifs distincts ont été instaurés pour les pratiques instrumentales afin de favoriser les instruments d'harmonie (bois, cuivres, percussions). De plus, une réduction trimestrielle est appliquée aux élèves de l'EIEA qui sont membres d'une structure musicale amateur.

Malgré cette orientation tarifaire, les fréquentations des élèves vers les différentes disciplines sont faibles. Il y a une plus forte concentration d'élèves en classe de piano et guitare.

Chaque année une augmentation des tarifs est appliquée sur les bases minimum de l'augmentation du coût de la vie.

<b>TARIFS par Trimestre</b>	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Droits d'inscription/an	8,31 €	8,45€	9,00€	9,50€	9,70€	10,00
Prat Coll + Instrument cours Individuel	92,91 €	94,30€	99,00€	102,00€	104,50€	107,00
Prat Coll + Instrument cours collectif	78,23 €	79,40€	83,00€	85,50€	87,20€	90,00
Prat Coll + 2 Instruments cours Individuels	160,73 €	163,00€	168,00€	173,00€	176,50€	182,00
Prat Coll + 2 Instruments cours collectif	135,35 €	137,40€	141,50€	146,00€	148,90€	153,00
Instruments sans prat Coll	130,00 €	131,95€	136,00€	140,00€	142,80€	147,00
Pratique Collective Seule (Musique hors instrument)	50,00 €	50,75€	53,00€	54,50€	50,00€	52,00
2 Pratiques collectives (Musique hors instrument)	80,00 €	81,20€	85,00€	87,50€	89,20€	92,00
Art Plastique (Dessin, Peinture)	70,00 €	70,00€	70,00€	70,00€	71,40€	74,00
Art Dramatique (Théâtre)	70,00 €	70,00€	70,00€	70,00€	71,40€	74,00
Danse Contemporaine (1er et 2nd année)	62,43 €	63,35€	65,00€	67,00€	68,35€	70,00
Danse Contemp et atelier Chorégr (à part 3ém année)	72,00 €	73,10€	75,50€	76,00€	79,55€	82,00
Atelier Chorégraphique seul	21,00 €	21,30€	22,00€	22,50€	23,00€	24,00
Cycle Découverte Danse Musique (4-7) ans	71,04 €	72,10€	74,00€	76,00€	77,50€	80,00
Cycle Découverte Danse + Pluri Instrumental (7) ans	80,00 €	81,20€	84,00€	86,50€	88,20€	91,00
Location Instrument pour deux années maximum	34,00 €	34,50€	36,00€	36,00€	36,70€	38,00
Réduction pour les sociétés musicales locales	-20,00 €	-20,00€	-20,00€	-20,00€	-20,00€	-20,00€
Stages toutes disciplines sessions 1	15,00 €	15,00€	15,00€	15,00€	15,30€	X
Stages toutes disciplines sessions 3	21,00 €	21,00€	21,00€	21,00€	22,45€	X
Stages toutes disciplines sessions 5	34,00 €	34,00€	34,00€	34,00€	34,70€	X

## 4 Les partenariats

### Le département

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, « Acte II de la décentralisation », prévoit dans son article 101 l'adoption par les Conseils généraux d'un schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

Défini en concertation avec les communes et groupements de communes concernés, le schéma départemental a pour objet de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques en vue d'améliorer le service public dans ce domaine, tant du point de vue de l'offre sur le territoire départemental que des conditions d'accès à cet enseignement. Le schéma doit également définir les conditions de la participation du Département au financement des établissements d'enseignement artistique au titre de l'enseignement initial.

Le schéma départemental des enseignements artistiques (SDEA) consiste en un ensemble de propositions faites aux acteurs du service public d'enseignement artistique en vue de renforcer la proximité, la diversité et la qualité du service public d'enseignement artistique dans la Sarthe. Il a pour objectif la constitution d'un maillage du territoire départemental en établissements publics d'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre.

Le SDEA est envisagé selon une approche territoriale compatible avec les nécessités de proximité d'une part, et de respect des seuils démographiques propres à l'économie de l'enseignement artistique d'autre part. Le département de la Sarthe est ainsi découpé en cinq secteurs :

1. le secteur Nord Sarthe qui recouvre à la fois le Pays de la Haute-Sarthe et les communautés de communes du Saosnois, du Massif de Perseigne et la partie sarthoise de la Communauté urbaine d'Alençon

2. le secteur de la Vallée de la Sarthe qui coïncide avec le Pays de la Vallée de la Sarthe
3. le secteur de la Vallée du Loir qui coïncide avec le Pays de la Vallée du Loir
4. le secteur du Perche sarthois qui coïncide avec le Pays du Perche Sarthois
5. le secteur de l'agglomération mancelle qui regroupe les territoires n'appartenant à aucun des secteurs définis ci-dessus.

Les établissements volontaires pour adhérer au SDEA doivent satisfaire aux critères cumulatifs suivants :

- Structure en gestion publique ou déléguée par convention
- Existence d'un projet pédagogique compatible avec la charte ministérielle
- Minimum 50 élèves physiques
- Au moins 5 disciplines instrumentales et/ou chorégraphiques
- Au moins une discipline collective instrumentale ou vocale
- Durée hebdomadaire minimum du cours instrumental individuel supérieure ou égale à 30 mn
- Responsable pédagogique identifié et rémunéré
- Personnels enseignants titulaires du DEM ou DE
- Application de la convention collective de l'animation ou du statut particulier de la FPT et cotisation à un organisme de formation professionnelle
- Part budgétaire (fonctionnement) de la collectivité supérieure à la part budgétaire provenant des cotisations des usagers
- Constituer une ressource disponible aux associations de pratiques amateurs

La contribution financière du Conseil Général au fonctionnement des établissements adhérents au SDEA est définie comme suit :

- Une subvention de fonctionnement équivalente à 15 % de la masse salariale du personnel titulaire et/ou diplômé
- à laquelle s'ajoute une subvention équivalente à 10 % de la masse salariale des autres personnels de l'établissement.

### **Les Mairies**

L'EIEA Participe au projet culture de la Communauté de Communes et peut s'intégrer et répondre aux propositions des communes pour des événements locaux.

Cette participation est dépendante du nombre d'élèves et de leur disponibilité et difficile à mettre en œuvre du fait de la grandeur du territoire.

### **Les autres écoles**

L'EIEA fait partie du secteur de la vallée de la Sarthe avec 4 autres école de musique situées :

- Loir Lucé Bercé : Montval sur Loir, Marçon
- Orée de Bercé Belinois : Laigné en Belin, Ecommoy
- La Flèche
- Sud Est Pays Manceau : Parigné Levêque, Changé

### **Les associations (Les Structures musicales)**

Les différentes structures musicales sont des formations Harmonie ou Fanfare :

4 Fanfares : Requeil-Château l'Hermitage - Verneil-Le-Chétif – Yvré le Pôlin – St Germain d'Arcé

#### 4 Harmonies : Le Lude – Mayet- Dissé-sous-le-Lude - Luché-Pringé

Les élèves de l'EIEA participent aux concerts en partenariat avec les différentes structures musicales et peuvent intégrer de manière permanente à tout moment de leur cursus. Des projets communs seront mis en œuvre afin d'affiner les rapprochements entre les élèves et les structures proches de leurs domiciles.

Un professeur intervient pédagogiquement auprès d'une structure afin de soutenir et faire progresser les musiciens amateurs. Les professeurs accompagnent leurs élèves qui participent aux projets ou concerts organisés par les structures.

Pour l'univers de la danse, l'offre culturelle est beaucoup plus importante avec des associations de danse multi-disciplines plus axées sur des pratiques de danse classique et de danses plus populaires, modern jazz, street danse, hip hop ou encore zumba. Les MJC ou compagnies peuvent aussi proposer des pratiques amateurs diversifiées, ce qui élargit la complémentarité potentielle.

## 5 Fonctionnement actuel au sein de la Communauté de Communes Sud Sarthe

### Le centre social l'EQUIP'AGES

Partout, en France, les centres sociaux sont des structures de proximité qui animent le débat démocratique, accompagnent des mobilisations et des projets d'habitants, et construisent de meilleures conditions de vie, aujourd'hui et pour demain. Ils proposent des activités sociales, éducatives, culturelles, familiales pour répondre aux besoins dans le territoire. Surtout, tout cela se construit et est porté par des habitants. Le centre social, c'est Nous tous !

La demande d'agrément Centre Social est née du Contrat Territorial Global. Elle fait suite à la fusion des 3 Communautés de Communes pour former la Communauté de Communes Sud Sarthe. La volonté première des élus est de rendre lisible l'ensemble des services à la population et de créer une cohérence d'actions.

Le Projet social EQUIP'AGES prend ainsi racine dans le territoire Sud Sarthe ; il propose des services pour accompagner le quotidien des familles, encourager le vivre ensemble, la participation des habitants, et coordonner le réseau de partenaires.



Présents sur les 19 communes de la communauté de communes Sud Sarthe, l'EQUIPAGES sillonne le territoire pour aller vers les habitants et les familles. EQUIP'AGES n'est pas un lieu mais un service itinérant sur le territoire : avec 3 Crèches, 1 réseau d'assistantes maternelles, 16 accueils périscolaires et 5 centres de loisirs, 3 espaces jeunesse, des ateliers famille parents-enfants, des animations sportives, 1 école de musique et de danse, des animations numériques pour tous, 1 réseau de bibliothèques municipales, 1 service d'accompagnement aux droits et démarches ...

Avec bienveillance et disponibilité, nos animateurs activent leur curiosité et leurs compétences pour écouter les nouveaux besoins des familles, développent des projets pédagogiques dynamiques et organisent une logistique souple pour aller à la rencontre des habitants.

Dans chacun de nos services, l'éveil et l'épanouissement de chacun sont recherchés tout comme le bien-vivre ensemble. L'implication des habitants, des agents et des partenaires au projet social est également une démarche fondamentale recherchée pour créer un sentiment d'appartenance au territoire dans l'esprit du « faire et vivre ensemble ».

Les chiffres clés de l'EQUIP'AGES en 2021 :

19 communes pour 23 000 habitants

10 services ancrés avec des bâtiments, permanences ou action hors les murs

8 226 enfants ou adultes ayant bénéficié d'un service en 2021

6 551 visites et sollicitations de démarches

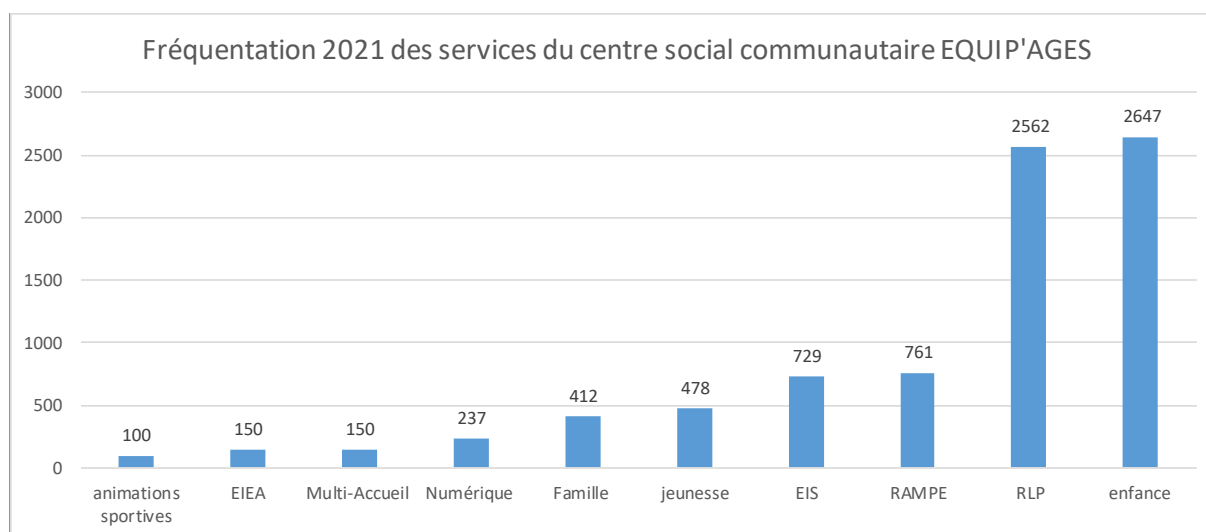
Environ 4 000 familles au global utilisent nos services

87 événements et manifestations pour 1 100 spectateurs

Enfin un centre social favorise le développement de l'éducation et de l'expression culturelle : sur cet axe, l'ensemble des professionnels de l'EIEA sont partis prenante du projet social et contribuer à l'enrichir notamment par leurs activités mais aussi par la mise en œuvre d'actions transversales.

### Les services du centre social

Les services du centre social tournés vers les familles, de la petite enfance, enfance, jeunesse, mais aussi les animations numériques, les animations sportives ou encore le réseau des bibliothèques sont partenaires clés pour aller vers de nouveaux publics, expérimenter de nouvelles créativité et renforcer l'identité de l'Ecole des Arts.



L'établissement d'enseignement artistique s'intègre en effet dans un ensemble fédéré par un projet social et un projet éducatif ; à travers ses missions et activités, il collabore étroitement avec les autres services sur des projets transversaux sur la parentalité, l'animation sociale et culturelle, et plus largement à la coordination des acteurs associatifs du territoire.

A titre d'exemples, le service famille organise des animations sur l'année auxquels l'EIEA est invitée à participer. Des mini stages parents enfants autour de la danse contemporaine, des découvertes instrumentales, des ateliers d'éveil seront prochainement programmés.

Un temps fort se déroulera le 14 juin prochain pour réunir les associations du territoire et initier une coordination des acteurs : l'EIEA en tant qu'établissement culturel renforcera cette dynamique par sa connaissance des acteurs et des liens possibles à créer. Enfin, un festival culturel de 3j aura lieu tout début septembre et sera l'occasion de fêter la nouvelle saison du centre social.

L'EIEA doit s'appuyer sur le réseau interne du centre social EQUIP'AGES pour déployer de nouvelles actions expérimentales : ces services doivent lui permettre de mieux connaître les attentes et besoins des habitants.

### Le projet de territoire pour 2022-2026

La communauté de commune Sud Sarthe est en train d'élaborer son prochain projet de territoire : les questions d'attractivité, de valorisation du patrimoine, de mobilité, d'actions tournées vers les seniors sont notamment au débat et peuvent apporter aussi des ressources pour de nouvelles actions et projets innovants pour l'EIEA.



# **B Pédagogie et Projets**

## **1 Projet pédagogique**

### **Préambule :**

Ce règlement s'appuie, dans son esprit, et dans sa forme sur les schémas d'orientation pédagogique, Musique et Danse, prescrit par le Ministère de la Culture et de la Communication. L'Ecole Intercommunale d'Enseignement Artistique (EIEA) Sud Sarthe se positionne comme « centre de ressources » destiné à l'épanouissement de projets musicaux et chorégraphiques autonomes portés par les élèves durant toute la durée de leur cursus.

### **I : Public :**

L'Ecole Intercommunale d'Enseignement Artistique Musique et de Danse Sud Sarthe accueillent toute personne, enfant ou adulte, désirant recevoir un enseignement musical ou chorégraphique complet, soit simplement bénéficier d'une pratique collective, afin de mettre en avant ses acquis musicaux ou chorégraphiques.

### **II Organisation générale :**

#### **1 : L'éveil musical et corporel**

Cycle Découverte (Eveil Musical et Corporel) est ouvert aux enfants de 4 à 7 ans. Le Cycle Découverte se déroule sur une durée moyenne de 4 ans. Pour chaque niveau un travail sera effectué sur les apprentissages fondamentaux de la danse et de la musique.

Un professeur de Musique intervient au sein des cours à partir du mois de janvier. Cette collaboration avec le professeur de Danse permettra de créer la transversalité dans les apprentissages du mouvement dansé et de la musique.

Tous les cours se terminent par une séance de chant. Des présentations d'instrument seront proposées par les professeurs aux élèves du Cycle Découverte.

Pour les élèves en 4<sup>ème</sup> année du cycle Découverte (Initiation 2) l'accès à l'atelier pluri-Instrumental est possible

Le détail du déroulement de ces cycles ainsi que les durées maximales d'étude au sein de chaque cycle figurent en annexe du présent règlement.

#### **2 : La Musique**

##### **a) L'atelier pluri-instrumental**

L'atelier pluri-instrumental est ouvert aux enfants de 7 et 8 ans. Ces ateliers permettent aux jeunes élèves de découvrir le fonctionnement des instruments utilisés. Organisé sur 6 périodes, les groupes d'instruments sont constitués et proposés aux élèves suivant un planning établi en début de chaque année.

Groupe d'instruments 1 : Piano, Guitare et Percussion

Groupe d'instruments 2 : Violon, Violoncelle et Flûte Traversière

Groupe d'instruments 3 : Trompette, Trombone/Tuba, Cor, Saxophone

L'instrument sera mis à la disposition des élèves durant la séance, mais restera dans l'établissement. La Formation Musicale (FM) ou la 4<sup>ème</sup> année du Cycle découverte sont compatibles avec l'atelier pluri-instrumental et non dissociable sauf dérogation accordée par le directeur.

## **b) L'instrument**

Le cursus est organisé en 3 cycles, d'une durée moyenne de 4 ans pour les cycles 1 et 2, et de 3 ans pour le cycle 3.

L'accès aux classes instrumentales est possible à partir de 8 ans et implique obligatoirement de suivre le cursus Formation Musicale (FM).

### **- Le cours collectif (pour les élèves de cycle 1 en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année)**

Durant les deux premières années, les cours instrumentaux se dérouleront en petits collectifs (4 élèves maximum) afin de valoriser la pédagogie de groupe. Le temps de cours sera adapté et fixé en fonction du nombre d'élèves et leurs vitesses d'acquisitions.

### **- Le cours individuel (pour les élèves de Cycle 1 en 3<sup>ème</sup> année à Cycle 3)**

A partir de la 3<sup>ème</sup> année de pratique instrumentale, les élèves bénéficieront d'un cours individuel afin de répondre, aux exigences de leur discipline, à la complexité des œuvres travaillées. Le temps de cours consacré sera variable selon les critères suivants :

- Être inscrit et participer aux cours de FM
- Justifier d'une pratique collective
- S'engager à se présenter aux échéances d'examens fixées par le Secteur du SDEA

En cas de non adhésion aux critères précités le temps de cours sera plafonné à 30 minutes hebdomadaires.

Le détail du déroulement de ces cycles ainsi que les durées maximales d'étude au sein de chaque cycle figurent en annexe du présent règlement.

## **c) La Formation Musicale**

La Formation Musicale (FM) est obligatoire jusqu'en fin de second cycle, sauf dérogation dûment motivée pouvant être accordée par le Directeur.

Trois modules d'apprentissage sont proposés aux élèves en fonction de leurs âges ou de leur niveau général évalué par les professeurs.

Les professeurs d'instrument ont la charge des apprentissages de la lecture des notes et des rythmes

Une répartition des contenus de la Formation Musicale sur les trois modules détaillés comme suit :

### **- Formation Initiale (2 ans minimum)**

Pour les élèves en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>nd</sup> année avec un professeur de danse et un professeur de musique. L'apprentissage de toutes les bases nécessaires liées à la Pulsation, aux rythmes, aux structures des phrases, aux nuances, à l'écoute, ou travail de l'oreille et premiers éléments de théorie.

### **- FM Cycle 1 (2ans minimum)**

Pour les élèves de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année avec un ou plusieurs professeurs en fonctions des orientations pédagogiques choisies. Continuité des apprentissages entamés dans le module 1 avec une large place donnée au travail vocal et auditif. Approche des différentes méthodologies de travail en vue d'une autonomie de l'élève plus affirmée.

### **- FM Cycle 2 (3 ans minimum)**

Pour les élèves de la 5<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> année d'apprentissage. Avec un professeur de musique le travail sera tourné vers la culture musicale et la pratique instrumentale (collective) dans le cadre d'un atelier jazz.

L'analyse de partition, l'écriture, et les projets personnalisés seront planifiés durant toute la durée du module. L'élève présentera son projet en fin de module 3.

#### **d) Les Musiques Actuelles (Pas de musique actuelle à ce jour (2022))**

Pour les élèves à partir de 10 ans et ayant choisi un instrument. Tous les instruments sont potentiellement concernés mais prioritairement les guitaristes électrique / bassistes / batteurs / chanteurs (non lyrique) pour qui le cursus MAA est le seul possible.

##### - Cursus Cycle 1

- 1 Atelier de Pratique Collective

Centré sur « la répétition collective » de créations ou de textes musicaux acquis par une transmission où l'oralité joue un rôle prédominant, cet atelier travaille dans un double objectif : l'acquisition des éléments de formation musicale par l'immersion dans la pratique et la diffusion autonome sur scène des œuvres mises en place.

Ces ateliers de PC MA peuvent accueillir des élèves issus d'autres cursus désirant s'initier ou pratiquer les musiques actuelles

- 1 cours d'instrument individuel ou semi-collectif

Ce cours fonctionne comme un cours instrumental « classique » mais se trouve subordonné au travail et morceaux abordés en atelier MA. Le professeur d'instrument doit accompagner et soutenir l'évolution des capacités instrumentale de l'élève à réaliser les objectifs du cours de MA

L'élève peut se former sur plusieurs instruments au cours de son cursus, simultanément ou successivement, en fonction de l'évolution de ses besoins personnels dans le collectif : formation de chanteur pour un(e) guitariste, formation au clavier pour un batteur, etc.

Pour les débutants adolescents ou adultes, 1 à 2 années de cours d'instrument peuvent être nécessaires avant d'intégrer un atelier de Pratique Collective (PC) (évaluation nécessaire)

##### - Cursus Cycle 2 (en projet)

- 1 Atelier de Pratique Collective

Même contenu que celui de 1<sup>er</sup> cycle, avec un accent particulier mis sur l'émergence et la réalisation de projet personnel ou collectif et l'étude systématique des différentes esthétiques liées aux musiques actuelles

- 1 cours d'instrument individuel

Identique au 1<sup>er</sup> cycle dans son fonctionnement, avec une exigence plus haute en termes de technique et de contenu stylistique

- 1 cours de FM spécifique

De 1h à 1h30 hebdo ou sous forme de stages / séminaires (30 à 45h annuelles) permettant d'acquérir ou d'approfondir :

- des compétences solfégiques adaptées
- Les éléments d'harmonie ou de rythmes spécifiques
- les compétences technologiques, en particulier en termes de MAO
- les connaissances de culture musicale liée aux musiques actuelles

##### e) L'accompagnement artistique

Par le conseil, le « coaching », l'information, les artistes amateurs peuvent bénéficier d'un dispositif d'accompagnement artistique « sur mesure » leur permettant de progresser dans la réalisation de leur projet personnel ou collectif.

Ce programme peut apporter une aide décisive dans différents domaines : aide à la répétition, à l'utilisation du matériel, aide à la création, à l'arrangement, préparation aux concerts ou à l'enregistrement, etc. Le contenu, le volume horaire et la fréquence des interventions sont à définir avec le ou les artistes, après une séance consacrée au diagnostic et à la formulation de propositions par le formateur.

### **3 : La Danse Contemporaine**

L'accès aux classes de Danse Contemporaine est possible à l'âge de 8 ans et s'effectue sous forme de cours collectifs. Les classes de danse Contemporaine accueillent les adultes en cours spécifique.

Le cursus est organisé en 3 cycles d'une durée moyenne de 3 ans comme suit :

- Cycle 1                      Cycle d'Observation    Abrévié sur 3 ans O1, O2, O3
- Cycle 2                      Cycle Élémentaire      Abrévié sur 3 ans E1, E2, E3
- Cycle 3                      Cycle Supérieur        Abrévié sur 3 ans Sup1, Sup2, Sup3
- Adultes                      Hors Cursus

Pour chaque niveau, l'apprentissage de la Danse s'appuie sur les fondamentaux avec des exigences différentes et adaptées (Poids, Espace, Temps, Energie).

Le contenu général du cours se déroule en plusieurs temps : La technique, l'improvisation et la composition.

L'entrée aux classes de danse est possible avant 8 ans sur demande motivée du professeur et dérogation du Directeur.

Pour l'évolution des élèves et selon le schéma d'orientation pédagogique du ministère de la culture, la pratique d'une discipline complémentaire est imposée pour l'obtention des différents diplômes de Fin de cycle 2 et 3 du cursus amateur danse, à partir du cycle Élémentaire 1<sup>ère</sup> année.

Les disciplines complémentaires possibles si la discipline dominante est la Danse Contemporaine sont, la Danse Jazz ou la Danse Classique.

Le détail du déroulement de ces cycles ainsi que les durées maximales d'étude au sein de chaque cycle figurent en annexe du présent règlement

### **III Evaluations :**

Tout au long du cycle, les concerts / prestations scéniques font l'objet d'un « débriefing » collectif (auto-évaluation) à partir de captation audio / vidéo, qui permet d'identifier les acquis et lacunes en fonction des objectifs préalablement définis.

#### **1 Musique :**

Pour chaque fin de Cycle 1, 2, et 3, il est attribué un diplôme de fin de cycle (DFC).

Le diplôme de 3<sup>ème</sup> Cycle s'obtiendra sous la responsabilité d'un Etablissement Classé du Département.

Le DFC est délivré aux élèves ayant réunis les 4 conditions suivantes :

- Valider un module en instrument
- Valider un module de F.M (cycle 1, 2 et 3)
- Valider un module de pratiques collectives ou membre d'une société musicale.
- Valider un module sectoriel (Concert Evaluation avec toutes les Ecoles du secteur Sud Sarthe)

Les Diplôme de Fin de Cycle seront délivrés après obtention de tous les modules ci-dessus, et les modifications éventuelles du temps de cours individuel adaptés à l'obtention du DFC.

Les modules sont délivrés par l'établissement à l'issue d'un conseil pédagogique réunissant l'ensemble des Professeurs en charge de l'élève.

## 2 Danse :

Pour chaque fin de cycle, 1, 2, 3, il est attribué un diplôme de fin de cycle (DFC)  
En fin de 3<sup>ème</sup> cycle est attribué le C.E.C (Certificat d'Etude Chorégraphique).

Le DFC est délivré aux élèves ayant remplis les conditions suivantes.

Le diplôme de fin de cycle 1 validé : sans mention, mention Bien, mention Très Bien

- 1 variation dans la discipline dominante
- Une composition personnelle (Individuelle dans la discipline dominante)

### Projet :

Le diplôme de fin de cycle 2 validé : sans mention, mention Bien, mention Très Bien

- 1 variation dans la discipline dominante
- 1 variation dans la discipline complémentaire
- Une composition personnelle (Individuelle dans la discipline dominante)

Les différents éléments de résultats nécessaires à l'obtention des DFC peuvent être obtenus à des moments différents du cursus.

Le diplôme de fin de cycle 3 (C.E.C) validé : sans mention, mention Bien, mention Très Bien

- 1 variation dans la discipline dominante
- 1 variation dans la discipline complémentaire
- Une composition personnelle (Individuelle dans la discipline dominante)

Pour les Fin de Cycle 2 (E3) les élèves devront présenter une variation sur demi-pointe et une variation sur pointe en Dominante Danse Classique.

## IV Mise en œuvre :

Sur les principes de l'évaluation continue (concerts, auto-évaluation contractualisée...). Concernant le dispositif de fin de cycle, une mise en place de « modules » à valider :

- Technique instrumentale avec certains morceaux ou styles imposés
- Pratique collective avec certains morceaux ou styles imposés
- projet personnel en « live » ou sur enregistrement / dossier
- FM : déchiffrage, culture, technologie
- Projet de Secteur
- Projet de Classe/ou de l'EIEA
- Participation au festival de l'EIEA, Concert, Audition, Performance

## V Temps de Cours :

### 1) Cycle découverte

#### De septembre à décembre

(Professeur de danse seul)

Eveil 1	: 45 minutes
Eveil 2	: 1h
Initiation 1	: 1h
Initiation 2	: 1h15

#### De janvier à Juin

(Professeur de danse et professeur de musique)

Eveil 1	: 1h
Eveil 2	: 1h
Initiation 1	: 1h10
Initiation 2	: 1h20

2) **Instruments** : La durée des cours par élèves est de :

Cycle 1 Cours collectifs

2 élèves : 30 minutes

3 élèves : 45 minutes

4 élèves : 1h

Si pour des raisons d'emploi du temps ou des raisons géographiques et de disponibilités des élèves, le professeur ne peut enseigner qu'à un seul élève, le temps de cours sera proposé à 30 minutes.

Cycle 1 Cours individuel : 30 minutes

Cycle 2 : 45 minutes

Cycle 3 : 1h.

3) **Musiques Actuelles** :

**Cycle 1**

Atelier de Pratique Collective : 1h

**Cycle 2 (projet)**

Atelier de Pratique Collective : 1h30

4) **Formation musicale** :

FM 1<sup>er</sup> Cycle: 2h

FM 2<sup>ème</sup> Cycle : 2h

FM 3<sup>ème</sup> Cycle : 2h

5) **Danse** :

**Cycle 1 (observation et orientation)**

Observation 1 : 1h

Observation 2 : 1h15

Observation 3 : 1h30 et un Atelier en discipline Dominante

**Cycle 2 (élémentaire)**

Elémentaire 1 : 1h30 par discipline et un Atelier en discipline Dominante

Elémentaire 2 : 1h30 par discipline et un Atelier en discipline Dominante

Elémentaire 3 : 1h30 par discipline et un Atelier en discipline Dominante

**Cycle 3 (secondaire)**

Supérieur 1 et 2 : 2h00 par discipline et un Atelier en discipline Dominante

**Adultes** 1h30

**Ateliers chorégraphiques : (par mois)**

Adultes : 1h00

Atelier Fin de Cycle 1 : 1h30

Atelier Cycle 2 : 1h30

Atelier Cycle 3 et adultes : 2h00

Pour les fins de cycle 2 et cycle 3 de Formation Musicale, la durée des cours est déterminée en fonction du nombre des effectifs, par le Directeur et les professeurs. Cette durée peut redescendre à 1h, si l'effectif ne dépasse pas 3 élèves.

## VI Adultes :

Les adultes présents en classe instrumentale ne souhaitant pas s'inscrire dans le cursus décrit ci-dessus, doivent cependant participer aux prestations proposées par l'établissement, et faire preuve d'une assiduité aux cours raisonnables (3 absences maximum par trimestre).

Dans le cas contraire, après concertation avec l'intéressé, et sur avis du professeur, une réorientation sera envisagée voire imposée par le Directeur. Un cours de FM adulte est proposé. Fortement recommandée, sa fréquentation n'est pas obligatoire, si l'élève a déjà des acquis jugés suffisants.

## Déroulement des études :

CURSUS D'ETUDES MUSIQUE et DANSE							
Eveil musical et corporel	4ans				EVEIL 1		Diplôme délivrés
	5ans				EVEIL 2		
	6ans				INITIATION 1		
	7ans	Atelier découverte instrumental			INITIATION 2	Nv Probatoire danse Contemporaine	
		Instruments	Descriptif	Formation Musicale	Descriptif	Danse	descriptif
CYCLE 1	1ère année (à partir de 8 ans)	Cours Collectifs 1 et 2	1 élève/20mn	FM1	Dominante musique et expression corporelle	O1	en discipline principale
	2ème année		2 élèves/30mn				
			3 élèves/45mn	FM2		O2	
			4 élèves/heure				
	3ème année	C1 3	Cours individuels 30 minutes	FM3	Dominante chant, orchestre	O3	FDC1
4ème année	FDC1 Module instrumental	Fin de cycle 1	FDC1 Module FM	DFC1 Musique ou Danse			
CYCLE 2	1ère année	C2 1	Cours individuels 45 minutes	C2 A	Analyse FM, Culture musicale, atelier Jazz, Improvisation répertoire	E1	Discipline complémentaire
	2ème année	C2 2		C2 B		E2	
	3ème année	C2 3		C2 C			
	4ème année	FDC2 Module instrumental	Fin de cycle 2	FDC2 Module FM		E3 (3ème année)	
CYCLE 3	1ère année	C3 1	Cours individuels 60 minutes	C3 A	travail du répertoire instrumental	Supérieur 1 (Sup)	
	2ème année	C3 2		C3 B		Supérieur 2	
	3ème année	FDC3 Module instrumental	Fin de cycle 3	FDC3 Module FM		Supérieur 3	

## 2 Méthodologie

### Formation musicale

**Etat des lieux : réalisé en 2022 avec les professeurs**

La crise sanitaire a largement perturbé le déroulé de cours de Formation Musicale.

Il est constaté pour les élèves de IM3 et FDC :

- Problèmes de lecture de note et lecture rythmique
- Demande que la lecture de note soit reprise par les professeurs d'instrument
- Rythme : les élèves ne ressentent pas le rythme ni la pulsation
- Au Lude : le professeur constate qu'il n'arrive pas à faire jouer ensemble les élèves.
- Impression que les professeurs d'instrument font « cavaliers seuls ».

Préconisation pour préparer l'entrée en Cycle 2 de FM

- Lecture de note : maîtrise de la clé en lien avec l'instrument pratiqué
- Maîtrise des rythmes binaire et ternaire

- 1<sup>ère</sup> année :
    - Lecture de rythme et pulsation
    - Posture instrumentale (en lien avec les professeurs d'instrument)
  - 2<sup>ème</sup> année :
    - Les tons et les demi tons
    - La gamme Majeure
    - Inclure la culture musicale et faire un peu d'histoire de la Musique
  - 3<sup>ème</sup> année
    - La Gamme Mineur
    - Nommer les degrés.
    - Chanter les intervalles (tierce) et accords parfaits
    - Exemple musical pour le travail : Ah vous dirai-je maman !
  - 4<sup>ème</sup> année
    - Polyrythmie à aborder sous forme de jeu
    - Les tonalités
    - Le chiffrage américain (un professeur, propose son aide pour former les professeurs de FM)
- Morceau pour la fin d'année : Douce nuit pour cette année 2022  
 La partition sera donnée aux élèves et les professeurs d'instrument devront faire travailler les élèves en cours.

### Livret FM

La rédaction d'un livret sur les contenus et méthodologie de l'enseignement de la FM dans l'établissement sera rédigé à destination des élèves et leur famille.

### Evaluation

Pas d'évaluation FM en décembre

Critères d'obtention du module FM de Fin de cycle sur plusieurs points.

- Le corporel
- Le vocal
- L'instrumental
- Participation aux prestations proposées par l'établissement
- Contrôle continu :
  - Travail en cours
  - Assiduité

## **3 Pédagogie en groupe**

### **Le cours collectif (pour les élèves de cycle 1 en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année)**

Depuis 2008, le Schéma d'Orientation Pédagogique, offre différentes possibilités de formation. Nous allons retenir les deux principales qui sont : le parcours pré-professionnalisant, et le parcours personnalisé de formation, celui-ci favorisant une pratique amateur. Sur le papier, il est officiellement admis que des élèves puissent emprunter une voix qui les conduira à une pratique amateur.

C'est possible mais à partir du troisième cycle. En ce qui concerne les enseignants, le schéma donne des objectifs principaux avec les grandes lignes du contenu de l'enseignement pour chaque cycle.



Il apparaît qu'avoir une pratique amateur n'empêche pas une professionnalisation et à l'inverse, une professionnalisation n'empêche pas la pratique amateur.

C'est aux professeurs, de donner le meilleur aux élèves. Peut-être est-il judicieux d'offrir la possibilité d'une pratique, et que l'élève s'épanouisse dans celle-ci, et ensuite, suivant ses demandes et son but, il faudra réagir en conséquence et alors lui proposer un chemin plus spécifique.

Quels sont les enjeux de la pédagogie de groupe ?

Qu'est-ce qu'un groupe ?

Quel est la meilleure situation ?

Y a-t-il un nombre maximum ?

Jusqu'à combien de personnes un professeur d'instrument de musique peut-il ouvrir son groupe ?

Et doit-on compter le professeur dans le nombre d'individus par groupe ?

Est-il possible d'adapter nos groupes à nos séquences de cours ?

Comment cela est réalisable ?

Est-ce judicieux ?

**L'enseignement instrumental en groupe** est imposé pour tous les élèves de l'EIEA sur les deux premières années d'apprentissage.

Favoriser l'auto-évaluation, l'écoute de l'autre, la motivation au travail et à l'investissement personnel sont les arguments qui défendent cette pratique.

## 4 Pratiques collectives

Les pratiques collectives sont enseignées à l'intérieur du cours de Formation Musicale

### Atelier vocal

Utiliser la voix pour l'apprentissage et la reconnaissance des sons et de la lecture des notes.

Cette maîtrise vocale permettra de comprendre et reconnaître les intervalles, les mouvements conjoints et disjoints

Entendre et reconnaître les notes par la pratique vocal (apprendre des chansons et les chanter ensemble)

### Atelier corporel

L'apprentissage des rythmes et la maîtrise de la pulsation sont proposés avec des ateliers sous la responsabilité du professeur de danse.

Cet atelier à destination des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année de formation musicale doit fonctionner en collaboration avec les professeurs d'instrument qui auront la possibilité de nommer les différents éléments rythmiques appris en cours de FM

### Atelier « jouer ensemble »

Jouer avec les autres musiciens est le but et l'objectif final de tous musiciens. Cet apprentissage est possible dès la première année avec des partitions adaptées. Les instrumentistes sont mélangés au sein des cours de FM qui ne respecte pas les effectifs habituels des Orchestres, Harmonies ou Fanfares.

En effet les cours de FM accueillent tous les instrumentistes par année d'apprentissage et non par instrument.

Cette pratique collective est en conséquence très importante pour chaque instrumentiste pour la continuité de son cursus et la possibilité éventuelle d'intégrer un orchestre, une harmonie, une fanfare.

## C Diagnostic de l'établissement

### Le FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces)

<b>Les Forces</b>	<b>Commentaires</b>
Compétences professionnelles et notoriété des professeurs,	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien à la formation des professeurs afin qu'ils affinent leurs pédagogies.</li> <li>- Proposer des stages ou des concerts</li> <li>- Favoriser et proposer aux professeurs les projets des culturels des communes</li> </ul>
Multi-sites et accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser un enseignement de proximité</li> <li>- Limiter les déplacements des professeurs</li> <li>- Favoriser les partenariats avec le tissu associatif</li> <li>- Faire vivre les bâtiments</li> </ul>
Présence harmonies et fanfares	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence de la pratique amateur sur le territoire</li> <li>- Réaliser des projets avec les élèves</li> <li>- Permettre aux professeurs de transmettre les savoirs et savoir-faire aux amateurs des structures.</li> </ul>
Disciplines	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Piano, Violon, Violoncelle, Harpe, Guitare</li> <li>- Flûte Traversière, Clarinette, Saxophone</li> <li>- Trompette, Trombone, Tuba</li> <li>- Percussion-Batterie</li> <li>- Formation Musicale</li> <li>- Eveil Musical et Corporel</li> <li>- Danse Contemporaine</li> </ul>
Diversité des enseignements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombreuses disciplines instrumentales</li> <li>- Diversité des propositions (Danse)</li> <li>- Intégrer des nouvelles disciplines (Théâtre)</li> </ul>
Equipement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bâtiment de Massigné (Ccss) Réhabilité en 2021</li> <li>- Bâtiment de Mayet (commune) Réhabilité en 2013</li> <li>- Salle de cours adaptées et conformes</li> </ul>
Parc instrumental	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombreux instruments mis à la disposition du public en location.</li> <li>- Instrument mis à la disposition des élèves (prêt gracieux) pour favoriser la musique d'ensemble (saxophone Ténor, Baryton, clarinette basse, Flûte alto...</li> <li>- Instruments naturels (Clairons et cors de chasses)</li> </ul>
Coûts attractifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans la fourchette basse/autres EIM</li> </ul>

<b>Les Faiblesses</b>	<b>Commentaires</b>
Manque de Projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de projet pédagogique avec les structures locales</li> <li>- Peu de communication pour les concerts planifiés</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'échange sur les organisations et les fonctionnements des structures locales (toutes différentes)</li> </ul>
Visibilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas de lien direct des sites des communes avec L'EIEA</li> <li>- Pas d'affichage sur les bâtiments</li> <li>- Pas de communication régulière</li> <li>- Peu de presse écrit ou radio</li> </ul>
Bâtiment le Lude	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bâtiment avec 3 salles non séparées</li> <li>- Pas d'isolation thermique</li> <li>- Pas de chauffage efficace</li> <li>- Les toilettes sont à l'extérieur</li> <li>- Pas d'isolation phonique</li> <li>- Pas de signalisation routière</li> <li>- Pas d'affichage sur le bâtiment</li> <li>- Par d'internet empêchant toute permanence administrative</li> <li>- Pas de placard de rangement pour les professeurs</li> </ul>
Eloignement des sites d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Certaines communes sont trop éloignées des sites d'enseignement</li> <li>- Peu de covoiturage possible pour les cours individuels</li> </ul>
Manque de pratiques collectives	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pas d'harmonie junior</li> <li>- Pas d'ensemble hors les murs</li> </ul>
Identité EIEA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nom difficile à retenir</li> <li>- Pas de site dédié</li> <li>- Page facebook peu utilisée</li> <li>- Pas de blog</li> </ul>

<b>Les Opportunités</b>	<b>Commentaires</b>
Concert Professeurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Budget culture pour un concert de professeurs</li> <li>- Participer aux projets des communes</li> <li>- Participer aux projets des services</li> <li>- Participer aux projets du PETR Pays Vallée du Loir</li> </ul>
Partenariat Harmonies et Fanfares	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets avec les structures locales autour de l'EIEA</li> <li>- Festival harmonies et fanfares</li> </ul>
Stages	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser des stages de musique et/ou de danse</li> <li>- Stage parents/enfants</li> </ul>
Recrutement de d'umiste	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir un lien avec les enfants des écoles</li> <li>- Proposer un enseignement général (EAC)</li> <li>- Soutien aux enseignants dans les apprentissages musicaux</li> </ul>
Projet avec les écoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet danse contemporaine (primaires)</li> <li>- Eveil corporel et projets (maternelles)</li> <li>- Projet thème avec les collèges</li> </ul>
Projets culturels du centre social	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer au projet « Faites en Famille »</li> <li>- Participer à Festif et vous</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interventions des professeurs dans les multi (jeunes enfants)</li> <li>- Atelier découverte avec les services du centre social</li> <li>- Etre présent sur l'Actibus.</li> <li>- Stages animés par les professeurs sur les vacances scolaires.</li> </ul>
--	--

<b>Les Menaces</b>	<b>Commentaires</b>
Multi-Sites : continuité et équité des enseignements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire attention à la transmission des savoirs et adapter les pédagogies en fonction des différents publics sur chaque site</li> </ul>
Tarifs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir et proposer des tarifs adaptés aux moyens des publics ciblés</li> </ul>
Equilibre financier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Trouver l'équilibre financier en permettant aux professeurs des progressions de carrières (Titularisation, CDI)</li> </ul>
Diminution du nombre d'élèves	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La diminution du nombre d'élève met en péril la pérennité des classes instrumentales</li> <li>- Diminue les possibilités aux professeurs de se déplacer sur tous les sites</li> <li>- Incidence sur le ratio avec les classes de guitare et de piano qui restent constantes</li> <li>- Risque d'arrêt de l'activité danse par manque d'élèves</li> </ul>
Absence de collaboration avec structures locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'équilibre de l'école est menacé sans projet avec les structures locales</li> </ul>
Masse salariale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La maîtrise de la masse salariale permet le développement de l'école en fonction des besoins</li> </ul>

## **Fonctionnement du service**

L'EIEA composé d'un directeur et de 12 professeurs répartis entre toutes les disciplines enseignées.

### **La Direction**

Le directeur, nommé par le président de la Communauté de Communes Sud Sarthe, est responsable de l'organisation administrative et pédagogique de l'école intercommunale d'enseignement artistique (EIEA). A ce titre, il organise la concertation avec les professeurs par le biais, notamment, de réunions pédagogiques (environ trois plénières/an et des groupes de travail FM et Instrumentaux), ou conseil pédagogique, et prend toutes décisions nécessaires.

La concertation entre les différents acteurs des écoles intercommunales d'enseignement artistique (directeur, professeurs, élèves, parents, élus de la communauté de communes), a lieu lors d'un conseil d'établissement (règlement en fin de chapitre).

Ce conseil est consultatif. La périodicité de ses réunions et le mode de désignation de ses membres sont déterminés par un règlement spécifique. Les décisions restent à la charge des élus.

Pour la concertation pédagogique, la coordination des actions afférentes, il est créé un conseil pédagogique, constitué du directeur et des professeurs. La réunion de ce conseil est à l'instigation de ses membres. Ce conseil est consultatif.

Sont invités à ces concertations pédagogiques le (la) directeur (trice) du centre social et ses adjoints et l' élu référent (Vice-président et/ou Président de la communauté de communes).

#### Les professeurs (es)

Les professeurs sont nommés par le Président de la communauté de communes Sud Sarthe, sur proposition et en accord avec le directeur dans le respect des règles de la Fonction Publique Territoriale et notamment de la filière culturelle.

Les professeurs doivent assurer régulièrement les cours dont ils sont chargés et arriver à l'heure prévue sur les différents sites d'enseignement.

Les modifications éventuelles d'horaire ou de jours de cours doivent, qu'elles soient ponctuelles ou permanentes, obligatoirement recevoir l'accord préalable du Directeur.

En cas de modification ou d'absence, une fiche de report de cours devra être transmise pour accord au directeur dans un délai minimum de dix jours.

Le temps de service des professeurs est déterminé par le nombre d'élèves inscrits dans leurs classes. Ils sont responsables des élèves durant leur cours. Ils veillent également à la bonne conservation des lieux, du matériel et à la discipline en général.

Les professeurs assistent leurs élèves lors des examens, concerts, spectacles et concours. Ils signalent au directeur les participations musicales de leurs élèves à des manifestations extérieures (concerts, spectacles) pour autant qu'ils en soient informés.

Les professeurs ne sont pas autorisés à donner de leçons particulières (contre rémunération de l'élève) dans l'enceinte des établissements.

Les professeurs ne sont pas autorisés à donner des cours à des élèves non-inscrits aux écoles de musique de la communauté Sud Sarthe, dans l'enceinte des établissements.

Les périodes de congés du personnel enseignant correspondent aux périodes de fermeture des écoles publiques du 1<sup>er</sup> degré.

L'usage du tabac, stupéfiants, et boissons alcoolisées sont strictement interdits dans l'enceinte des écoles de musique.

Les professeurs sont tenus d'être présents aux réunions décidées par le directeur. Elles font parties de leur service.

Les professeurs contrôlent la présence de leurs élèves par le biais de feuilles de présence, qui doivent être tenues systématiquement à jour. Les abréviations sont :

P : Présent    Abs : Absent    Exc : Excusé    R : Retard

Les feuilles de présence ou le cahier de présence sont remplis avec un stylo bille, et signés par le professeur à la fin de chaque jour de cours. Les feuilles ou cahier de présence sont suivies par le biais un document en ligne permanent.

Un défraiement kilométrique, selon les barèmes de l'administration fiscale, est appliqué pour tout déplacement d'un site d'enseignement (résidence administrative) à l'autre. Aucun défraiement kilométrique n'est pris en compte depuis le domicile.

### Elèves

L'Ecole des Arts de la communauté de commune Sud Sarthe est ouverte aux enfants à partir de 4 ans, aux adolescents, aux adultes. Les élèves hors communauté de commune sont admis moyennant une majoration tarifaire.

La réinscription des anciens élèves se fait chaque année de manière prioritaire. Les nouvelles candidatures sont reçues en fonction des places disponibles. Les inscriptions en cours d'année ne sont possibles qu'après avis du directeur et en fonction des places disponibles.

L'inscription ou la réinscription ne sera effective qu'après remise du dossier signé et accompagné des documents demandés. En cas d'annulation de l'inscription durant la période d'essai (trois séances de cours consécutives), une somme égale au montant des droits d'inscription sera retenue pour frais de dossier.

Ces conditions sont aussi valables pour les inscriptions en cours d'année sur décision du directeur.

Toute personne souhaitant bénéficier de ces conditions devra en informer le directeur au plus tard à la date de la troisième séance de cours.

Les inscriptions sont prises pour une année scolaire et la cotisation est due pour l'année entière, même en cas d'absence prolongée ou de départ en cours d'année, sauf cas de force majeure dûment justifiée (incapacité médicale supérieure à trois mois, déménagement hors canton, préjudice économique grave).

Les cotisations sont payables soit en 1 fois à l'inscription, soit en 3 fois par tiers :

- le 1<sup>er</sup> tiers en décembre (plus les droits d'inscription)
- le 2<sup>ème</sup> tiers en avril (de l'année scolaire en cours)
- le 3<sup>ème</sup> tiers en juillet (de l'année scolaire en cours)

Le paiement se fait à réception de la facture envoyée par le trésor public (avis de sommes à payer). En cas de non-paiement à la date échéance portée sur la facture, la créance est mise en recouvrement auprès du Trésor Public.

Toute inscription vaut acceptation du présent règlement, et engagement d'assiduité et régularité en ce qui concerne la présence aux cours.

En inscrivant un élève à une discipline, la famille s'engage à mettre à sa disposition l'instrument, les manuels nécessaires aux études correspondantes.

Il est possible de louer un instrument à l'EIEA Sud Sarthe, dans la limite des stocks disponibles. L'instrument sera loué pour une période n'excédant pas deux années scolaires.

Les élèves sont tenus de s'informer des dates de concerts, spectacles, examens et évaluations les concernant.

### Ordre intérieur – Discipline

L'élève doit être présent à l'heure et au jour fixé pour son cours.

L'accès aux classes est strictement limité aux élèves. Les parents ou accompagnateurs ne peuvent assister aux cours que sur accord du professeur.

## **Conseil d'établissement - règlement intérieur**

### **Préambule**

Le Conseil d'Etablissement est une instance consultative permettant l'organisation et la participation des différents acteurs composant l'EIEA. (Les familles, les élèves, les professeurs, le directeur et les élus)

### **I : Objet du Conseil d'établissement**

**Art. 1-1** Promouvoir la réalisation et la mise en œuvre des projets pédagogiques et artistiques concernant l'EIEA et leurs articulations avec les autres partenaires (scolaires, associations culturelles et de loisirs)

**Art. 1-2** Mieux connaître le besoin des familles, des élèves et des professeurs.

**Art. 1-3** Proposer des échanges entre les familles, les professionnels, les associations de pratique amateur, les élus afin d'organiser leurs différentes participations à la mise en œuvre de projets pédagogiques ou culturels ponctuels.

**Art. 1-4** Le Conseil d'Etablissement est consulté pour l'évolution et les modifications du projet d'établissement.

**Art. 1-5** Le Conseil d'Etablissement est informé des conditions de la mise en œuvre des activités pédagogiques et artistiques de l'EIEA

**Art. 1-6** Le Conseil d'Etablissement n'exerce en aucun cas une tutelle sur les responsables de l'établissement et ne se substitue pas à leur rôle ni à celui de l'équipe pédagogique.

### **II : Composition et organisation**

**Art. 2-1** Le Conseil d'Etablissement est composé de :

#### Les membres de droit :

Le président ou un représentant de la Ccss - La direction de l'Ecole des Arts

#### Les membres pour 1 an :

2 représentants des professeurs de l'EIEA - 2 représentants des parents d'élèves

2 représentants des élèves (16 ans minimum)

#### Les membres associés :

1 représentant du Conseil Départemental 72- 1 représentant des Structures locales

1 représentant de l'Education Nationale

Si le nombre de représentant(e)s n'est pas atteint, faute de candidat(e)s, le conseil pourra néanmoins siéger.

**Art. 2-2** Le Conseil d'Etablissement se réunira au moins 1 fois par an.

**Art. 2-3** Les dates de réunions et les convocations sont communiquées aux membres du Conseil d'Etablissement et proposées par le directeur de l'EIEA.

### **III : Informations**

**Art. 3-1** Le présent règlement peut évoluer sur demande du président de la Communauté de Communes ou du directeur de l'établissement ou des membres du conseil d'établissement. Ces propositions éventuelles seront portées à l'ordre du jour de la séance suivante

**Art. 3-2** Le présent règlement est porté à la connaissance du public par voie d'affichage au sein des sites d'enseignement de l'EIEA. Il pourra être remis sur simple demande à toute personne le souhaitant.

## D Orientations et Projets

Les axes politiques sont fixés autour des points essentiels qui sont :

- Augmentation de l'effectif des élèves au sein de l'école des Arts.
- Des projets structurés avec et en direction des structures locales (Harmonies et Fanfares)

A partir de l'état des lieux et du diagnostic, plusieurs pistes ont été identifiées à l'occasion de réunions d'échanges et de concertations avec les élus, les parents et les professeurs entre décembre 2021 et avril 2022.

Voici les principales orientations et projets qui émergent de cette phase de réflexion :

### 1 Un nouveau nom pour l'Ecole des Arts

Pour une meilleure lisibilité du projet et meilleure compréhension pour le public, l'Ecole Intercommunale d'Enseignement Artistique devient **l'Ecole des Arts** (validation au conseil communautaire du 12 mai 2022)

Le choix du nouveau nom s'est concentré sur les valeurs et missions essentielles de l'établissement : la pédagogie, l'artistique et le service au public.

### 2 Elargir l'offre d'enseignement par de nouvelles disciplines

Afin d'élargir la proposition pédagogique de l'établissement, la création et la mise en place de nouvelles disciplines permettra d'enrichir l'effectif avec des élèves nouveaux et de permettre à ceux, déjà, inscrits de parfaire leur formation.

Des **stages de découverte de nouvelles disciplines** au période de vacances notamment doivent permettre de diversifier l'offre de discipline : musique, danse, théâtre, chant, écriture...

### 3 Fiches Actions

#### Le Théâtre d'improvisation

Est une discipline qui peut répondre à ces objectifs. Contrairement au Théâtre classique qui autorise un cursus à partir de 15 ans, le Théâtre d'improvisation est accessible à tout âge et permet de développer une capacité d'adaptation et créativité.

Fiche Action EIEA	<b>Théâtre d'improvisation</b>	
Existant :	OBJECTIFS	Service Impliqué
Nouveau : X		EIEA
Finalité :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Faire entrer la discipline Théâtre au sein de l'établissement</li><li>- Augmenter les inscriptions</li><li>- Enrichir l'offre pédagogique de l'établissement</li><li>- Nouvel outil pédagogique pour les élèves déjà en cursus Musique ou Danse</li></ul>	
OBJECTIFS DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"><li>- Introduire en classe une approche pédagogique à travers la découverte du Théâtre</li><li>- Associer ce temps à une pratique Formation de l'Artiste amateur</li></ul>	



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des vocations</li> </ul>
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les écoles du territoire</li> <li>- Les adultes</li> <li>- Les services de la Ccss pour projets transversaux</li> </ul>
CONTENU DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cours collectifs enfants</li> <li>- Cours collectifs Ados</li> <li>- Cours collectifs adultes</li> <li>- Atelier pour les enfants de 4-7ans</li> <li>- Atelier pour les élèves de Formation Musicale</li> <li>- Stages sur le territoire</li> <li>- Rencontres avec les associations du territoires</li> </ul>
MOYENS MIS EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création et ouverture d'un poste</li> <li>- Achat matériel pédagogique adapté</li> </ul>
PARTENAIRE/COLLABORATEUR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Département SDEA</li> <li>- Communauté de Communes</li> <li>- Les Mairies</li> <li>- Les Associations</li> </ul>
INDICATEUR d'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan avec les professeurs sur les besoins au sein de l'établissement</li> <li>- Bilan avec les enseignants de la discipline</li> <li>- Nombre enfants</li> <li>- Tranche d'âge</li> <li>- Nombre d'heures</li> </ul>
EFFETS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Que le projet soit pérennisé</li> <li>- Augmentation des inscriptions à l'EIEA</li> <li>- Elargir les savoir-faire et les compétences de l'établissement</li> </ul>

### Dessin et Arts plastiques

La pratique du dessin d'observation et des arts plastique est importante pour les enfants afin qu'ils puissent développer leurs sens et retranscrire par le dessin ou le travail sur la matière les émotions issues de l'observation.

Fiche Action EIEA	<b>Dessin et Arts Plastiques</b>	
Existant :	OBJECTIFS	Service Impliqué
Nouveau : X		EIEA
Finalité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire entrer la discipline Arts Plastiques au sein de l'établissement</li> <li>- Enrichir l'offre pédagogique de l'établissement</li> <li>- Nouvel outil pédagogique pour les élèves</li> </ul>	
OBJECTIFS DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduire une approche pédagogique à travers la découverte du Dessin d'observation</li> <li>- L'architecture (intérieur)</li> <li>- Le Design</li> <li>- Travail avec la matière (Arts Plastiques)</li> <li>- Associer ce temps à une pratique Formation de l'Artiste amateur</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des vocations</li> </ul>
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les écoles du territoire</li> <li>- Les enfants</li> <li>- Les ados</li> <li>- Les adultes</li> <li>- Les services de la Ccss pour projets transversaux</li> </ul>
CONTENU DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cours collectifs ou stages enfants</li> <li>- Cours collectifs ou stages Ados</li> <li>- Cours collectifs ou stages adultes</li> <li>- Atelier pour les enfants de 4-7ans</li> <li>- Travail avec la musique et la danse</li> <li>- Stages sur le territoire</li> <li>- Rencontres avec les associations du territoires</li> </ul>
MOYENS MIS EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création et ouverture d'un poste</li> <li>- Achat matériel pédagogique adapté</li> </ul>
PARTENAIRE/COLLABORATEUR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Département SDEA</li> <li>- Communauté de Communes</li> <li>- Les Mairies</li> <li>- Les Associations</li> </ul>
INDICATEUR d'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan avec les professeurs sur les besoins au sein de l'établissement</li> <li>- Bilan avec les enseignants de la discipline</li> <li>- Nombre enfants</li> <li>- Tranche d'âge</li> <li>- Nombre d'heures</li> </ul>
EFFETS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Que le projet soit pérennisé</li> <li>- Augmentation des inscriptions à l'EIEA</li> <li>- Elargir les savoir-faire et les compétences de l'établissement</li> </ul>

### **La formation musicale (FM)**

Les changements et l'évolution des publics (enfants, ados et adultes) imposent à l'équipe pédagogique des réflexions sur l'évolution des méthodologies liées aux enseignements spécifiques Musique, Danse et Théâtre.

C'est la partie théorique de l'apprentissage. Cette discipline, importante, est souvent délaissée par les enfants, les familles mais aussi certain professeur d'instrument.

Depuis plusieurs années l'EIEA propose une version adaptée de ces apprentissages par des ateliers animés par plusieurs professeurs. Ces derniers sont aussi professeurs de disciplines enseignées au sein de l'établissement.

Le cours est proposé sur un temps de 2h par semaine avec un atelier corporel, un atelier vocal et un atelier « jouer ensemble ». Ces ateliers se substituent aux apprentissages traditionnels proposés par le solfège.

Le solfège est le pilier et la base de l'apprentissage musical. Il donnera aux musiciens toute l'autonomie nécessaire à une pratique amateur riche et diversifiée.

## La FM en Cycle 2 :

En moyenne les élèves atteignent le cycle 2 après quatre à cinq années de pratiques. En commençant son apprentissage instrumental à 8 ans l'élève entre en cycle 2 entre 11 et 12 ans. Cette charnière est importante car elle correspond à peu près à l'entrée au collège.

Les enseignants de l'EIEA ont décidé de proposer un atelier jazz comme équivalent au cursus de FM de cycle 2. La pratique instrumentale reste présente et les fondamentaux de la musique jazz sont abordés (improvisations et apprentissage de la lecture des accords chiffrés).

Fiche Action EIEA	<b>Formation Musicale</b>	
Existant :	OBJECTIFS	Service Impliqué
Nouveau : X		EIEA
Finalité :	<p>Lecture de note : maîtrise de la clé en lien avec l'instrument pratiqué</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maitrise des rythmes binaire et ternaire</li> <li>- 1<sup>ère</sup> année : <ul style="list-style-type: none"> <li>Lecture de rythme et pulsation</li> <li>Posture instrumentale (en lien avec les professeurs d'instrument)</li> </ul> </li> <li>- 2<sup>ème</sup> année : <ul style="list-style-type: none"> <li>Les tons et les demi tons</li> <li>La gamme Majeure</li> <li>Inclure la culture musicale et faire un peu d'histoire de la Musique</li> </ul> </li> <li>- 3<sup>ème</sup> année <ul style="list-style-type: none"> <li>La Gamme Mineur</li> <li>Nommer les degrés.</li> <li>Chanter les intervalles (tierce) et accords parfaits</li> <li>Exemple musical pour le travail : Ah vous dirai-je maman !</li> </ul> </li> <li>- 4<sup>ème</sup> année <ul style="list-style-type: none"> <li>Polyrythmie à aborder sous forme de jeu</li> <li>Les tonalités</li> <li>Le chiffrage américain (un professeur, propose son aide pour former les professeurs de FM)</li> </ul> </li> <li>-</li> </ul>	
OBJECTIFS DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aider les élèves à progresser en formation musicale</li> <li>- Faire le lien entre FM et pratique instrumentale</li> <li>- Aider les élèves à acquérir de plus grandes connaissances en culture musicale</li> </ul>	
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les élèves de L'école des Arts en FM</li> <li>- Les Familles du territoire</li> <li>- Les élus</li> <li>- Les enfants des écoles</li> </ul>	

CONTENU DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cours collectifs enfants</li> <li>- Cours collectifs Ados</li> <li>- Cours collectifs adultes</li> </ul>
MOYENS MIS EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un livret explicatif</li> </ul>
PARTENAIRE/COLLABORATEUR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les Professeurs</li> </ul>
INDICATEUR d'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan avec les professeurs sur les besoins au sein de l'établissement</li> <li>- Nombre enfants</li> <li>- Tranche d'âge</li> <li>- Nombre d'heures</li> </ul>
EFFETS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Progression des élèves en culture musical</li> <li>- Meilleure maîtrise de la lecture de note rythmée</li> <li>- Elargir les savoir-faire et les compétences de l'établissement</li> </ul>

### Musique Actuelle

Les musiques amplifiées, le jazz, la musique folklorique et traditionnelle font partie des musique actuelles et ne sont en 2022 pas présentes au sein de l'Ecole des Arts. Un paragraphe est consacré à cette discipline dans le projet pédagogique traduit ci-dessous par une fiche action.

Fiche Action EIEA	<b>Musique Actuelle</b>	
Existant :	OBJECTIFS	Service Impliqué
Nouveau : X		EIEA
Finalité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aborder les répertoires des musique amplifiées</li> <li>- Créer un cursus avec Formation musicale spécifique</li> <li>- Un cours instrumental pour le travail de la partition de MAA</li> <li>- Augmenter les effectifs de l'Ecole des Arts</li> </ul>	
OBJECTIFS DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux élèves de l'Ecole des Arts d'accéder à la discipline à partir de 10 ans</li> <li>- Accès à tous les instruments</li> </ul>	
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les élèves de L'école des Arts en FM</li> <li>- Les guitaristes, Bassistes, Batteurs, Chanteurs (non lyriques)</li> <li>- Les Adultes</li> <li>- Les nouveaux élèves</li> <li>- Les groupes déjà constitués hors l'école des Arts</li> </ul>	
CONTENU DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cours collectifs enfants</li> <li>- Cours collectifs Ados</li> <li>- Cours collectifs adultes</li> </ul>	
MOYENS MIS EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création du poste</li> <li>- 3 heures consacrés au travail en groupe et instruments</li> </ul>	

PARTENAIRE/COLLABORATEUR	- Les Professeurs
INDICATEUR d'EVALUATION	- Bilan avec les professeurs sur les besoins au sein de l'établissement - Nombre enfants - Tranche d'âge - Nombre d'heures
EFFETS ATTENDUS	- Progression des élèves en culture musical - Meilleure maîtrise du répertoire de MAA - Elargir les savoir-faire et les compétences de l'établissement

### Orchestre des Jeunes

Pour permettre aux jeunes instrumentistes d'approfondir leur expérience à la pratique orchestrale, il est proposé un projet autour de la création d'un orchestre de jeune.

Une pratique régulière ou sous forme de stage aidera à faire le lien avec les Harmonies et les fanfares du territoire.

Fiche Action EIEA	<b>Orchestre des jeunes</b>	
Existant :	OBJECTIFS	Service Impliqué
Nouveau : X		EIEA
Finalité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux élèves une pratique collective</li> <li>- Apporter un complément à la pratique orchestrale</li> <li>- Se rapprocher des structures locales</li> </ul>	
OBJECTIFS DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre les élèves en situation pour une pratique orchestrale</li> <li>- Découvrir la formation Harmonie</li> <li>- Découvrir la formation Fanfare</li> <li>- Découvrir les instruments naturels</li> </ul>	
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les élèves de L'école des Arts en FM</li> <li>- Les enfants des écoles</li> </ul>	
CONTENU DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cours collectifs enfants</li> <li>- Cours collectifs Ados</li> <li>- Stages découverte des instruments Fanfare et Harmonie</li> </ul>	
MOYENS MIS EN ŒUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cours pour les élèves de l'Ecole des Arts</li> <li>- Stages</li> </ul>	
PARTENAIRE/COLLABORATEUR	- Les Professeurs	
INDICATEUR d'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan avec les professeurs sur les besoins au sein de l'établissement</li> <li>- Nombre enfants</li> <li>- Tranche d'âge</li> <li>- Nombre d'heures</li> </ul>	
EFFETS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Progression des élèves en pratique collective</li> <li>- Intégrer une structure du territoire</li> <li>- Elargir les savoir-faire et les compétences de l'établissement</li> </ul>	

## Les Harmonies et Fanfares du territoire

Les structures locales du territoire sont constituées de musiciens amateurs et animent depuis « toujours » la vie quotidienne des communes et des habitants.

La participation aux cérémonies officielles, 8 mai, 14 juillet, 11 novembre...et une présence à d'autres actions culturelles initiées par les communes ou associations du territoire donnent une importance notable à ces structures.

Les phénomènes sociétaux, les mouvements des populations voire la décentralisation des administrations et des institutions nuisent à la pérennité des sociétés musicales.

La création de l'école de musique a pour but initial de former les futurs musiciens des harmonies et fanfares du territoire.

Le phénomène ne s'enclenche pas seul et les acteurs des institutions Harmonies, Fanfares, et Ecole de musique doivent articuler et mettre en œuvre des projets qui permettront aux élèves et pratiquants de continuer leur vie musicale au sein de ces structures.

Fiche Action EIEA	<b>Actions communes avec les harmonies et fanfares</b>	
Existant :	OBJECTIFS	Service Impliqué
Nouveau : X		EIEA
Finalité :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Amener des élèves à s'inscrire dans les harmonies et fanfares</li><li>- Créer des liens forts avec les structures et les musiciens amateurs</li></ul>	
OBJECTIFS DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"><li>- Organiser un temps fort autour des Harmonies et Fanfares</li><li>- Permettre aux élèves d'entendre les musiciens amateurs</li></ul>	
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les élèves de l'EIEA</li><li>- Les musiciens amateurs</li><li>- Les écoles du territoire</li><li>- Les enseignants des écoles</li><li>- Les professeurs pour accompagner et soutenir les élèves</li></ul>	
CONTENU DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"><li>- Concert avec toutes les structures du territoire</li><li>- Les élèves jouent entre chaque prestation</li></ul>	
MOYENS MIS EN OEUVRE	<ul style="list-style-type: none"><li>- Budget de 300€ par structure pour l'organisation du concert</li><li>- Matériel et instrument de l'école mis à disposition</li><li>- Ccss pour la communication et affichage</li></ul>	
PARTENAIRE/COLLABORATEUR	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les harmonies et Fanfares</li><li>- Les Mairies</li></ul>	
INDICATEUR d'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"><li>- Bilan avec les professeurs</li><li>- Bilan avec les structures</li><li>- Nombre élèves et musiciens amateurs</li></ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tranche d'âge</li> <li>- Nombre d'heures</li> <li>- Nombre de flyers distribués</li> <li>- Nombre de professeurs participants</li> </ul>
EFFETS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Que le projet soit pérennisé</li> <li>- Une présence des élèves et leur famille sur le temps fort</li> <li>- Augmentation des inscriptions à l'EIEA</li> </ul>

### **Programme culturel annuel**

Fiche Action EIEA	<b>Proposer un programme culturel toute l'année</b>	
Existant :	OBJECTIFS	Service Impliqué
Nouveau : X		EIEA
Finalité :	Proposer régulièrement des temps culturels	
OBJECTIFS DE L'ACTION	Diversifier le programme culturel Planifier de façon régulière des événements Etre acteur du territoire	
PUBLIC CIBLE	Habitants du territoire, amateurs et associations locales	
CONTENU DE L'ACTION	Concevoir un programme culturel adapté valorisant à la fois les acteurs locaux, les professeurs et les élèves	
MOYENS MIS EN OEUVRE	Responsabiliser les professeurs dans l'organisation d'un événement à tour de rôle	
PARTENAIRE/COLLABORATEUR	Mairie, associations locales	
INDICATEUR d'EVALUATION	Nombre d'évènements	
EFFETS ATTENDUS	Avoir de nouveaux spectateurs et inscriptions aux activités Améliorer l'organisation des événements	

**Nouveaux projets vers de nouveaux publics**

Fiche Action EIEA	<b>DEVELOPPER LES INTERVENTIONS SCOLAIRES</b>	
Existant :	OBJECTIFS	Service Impliqué
Nouveau : X		EIEA
Finalité :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire découvrir une pratique artistique dans les écoles</li> </ul>	
OBJECTIFS DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduire en classe une approche de la musique à travers la découverte d'un instrument</li> <li>- Associer ce temps à une pratique de chant</li> <li>- Créer des vocations</li> </ul>	
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les écoles du territoire</li> <li>- Les enseignants des écoles</li> </ul>	
CONTENU DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un temps de travail sur le chant choisi</li> <li>- Une présentation de l'instrument</li> <li>- 30 minutes par classe</li> </ul>	
MOYENS MIS EN OEUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Budget disponible de 60h pour les professeurs de l'EIEA</li> <li>- Planning interventions des professeurs</li> </ul>	
PARTENAIRE/COLLABORATEUR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CPE (Conseillère pédagogique Education Nationale)</li> <li>- Les enseignants des écoles</li> <li>- Les Mairies</li> </ul>	
INDICATEUR d'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan avec les professeurs</li> <li>- Bilan avec l'enseignant de l'école visitée</li> <li>- Nombre enfants</li> <li>- Tranche d'âge</li> <li>- Nombre d'heures</li> <li>- Nombre de flyers distribués</li> <li>- Nombre de professeurs participants</li> </ul>	
EFFETS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Que le projet soit pérennisé</li> <li>- Une présence des enfants et leur famille aux portes ouvertes</li> <li>- Augmentation des inscriptions à l'EIEA</li> <li>- Envisager la collaboration d'un dumiste.</li> </ul>	



Fiche Action EIEA	<b>Médiation culturelle</b> <b>Aller vers de nouveaux publics</b>	
Existant :	OBJECTIFS	Service Impliqué
Nouveau : X		EIEA
Finalité :	Elargir son intervention par des actions vers de nouveaux publics en lien avec les services du centre social	
OBJECTIFS DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la découverte des pratiques artistiques</li> <li>- Contribuer au projet pédagogique et culturel du centre social</li> <li>- Etre acteur du territoire</li> </ul>	
PUBLIC CIBLE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les habitants de la CCSS utilisateurs des services du centre social</li> </ul>	
CONTENU DE L'ACTION	Concevoir des ateliers, stages ou animations pour s'ouvrir vers de nouveaux publics	
MOYENS MIS EN OEUVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Budget définir un nombre d'heures</li> <li>- Matériel et instrument de l'école mis à disposition</li> <li>- Ccss pour la communication et affichage</li> </ul>	
PARTENAIRE/COLLABORATEUR	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le centre social</li> <li>- Les services</li> </ul>	
INDICATEUR d'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'heures</li> <li>- Nombre de professeurs participants</li> <li>- Nombre de nouveaux habitants découvrant les pratiques</li> </ul>	
EFFETS ATTENDUS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir de nouveaux spectateurs et inscriptions aux activités</li> </ul>	

D'autres pistes à explorer ont été exprimés par les professeurs et pourront faire l'objet de rédaction de fiches actions :

Quelles actions nouvelles ou innovantes ?

Les propositions des professeurs :

- Cours de culture classique ouvert à tous musiciens ou non
- Atelier cuisine et musique
- Un café truck musical
- Escape Game entre agents pour resserrer les liens
- une nouvelle salle de musique au Lude
- Rénovation du bâtiment du Lude

Comment créer du lien avec les habitants ?

Les propositions des professeurs :

- Echanges entre l'école de musique et les musiciens amateurs
- Faire des concerts dans les villages de la Ccss
- Rdv musicaux type kiosque à musique le dimanche
- Stages musique en famille
- Faire participer les habitants à une création musique et danse
- Proposer les pratiques collectives pour des rencontres intergénérationnelles

## 4 Faire évoluer le fonctionnement

Pour conduire ces nouveautés, des axes d'amélioration doivent se mettre en place dans le fonctionnement :

- Une planification des activités et projets
- Une collaboration entre enseignants encouragée et valorisée
- Une stratégie de communication plus ciblée

Le calendrier prévisionnel 2022/2027 :

Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Actions avec les fanfares et harmonies						
Programme culturel						
Interventions dans les écoles						
Fonction de de dumiste						
Aller vers de nouveaux publics						

### III Conclusion

L'Ecole d'Enseignement Artistique propose une qualité d'enseignement riche et diversifiée.

L'entrée de nouvelles disciplines au sein de l'école (le théâtre) démontre une volonté d'ouverture vers un plus large public tout en maîtrisant le budget.

La possibilité aux enfants de 4 à 7 ans de recevoir un enseignement initiatique par l'éveil musical et corporel permet à l'école d'orienter les élèves vers des cursus d'apprentissage adaptés, ludiques et diversifiés.

L'apprentissage artistique par la musique, la danse, le théâtre, doit être accessible au plus grand nombre sur un territoire où les publics évoluent vers une demande de qualité et de diversité.

Des locaux adaptés et identifiés à Mayet et à Mansigné Le Lude pour l'enseignement artistique permettent à l'ensemble des usagers, familles, professeurs, musiciens amateurs, associations, directeur, d'entretenir, de développer et de pérenniser l'Ecole Intercommunale d'Enseignement Artistique sur le territoire.

Les pratiques collectives, la pédagogie en groupe, les cours individuels, sont des activités proposées aux élèves pour permettre les meilleures conditions d'apprentissage et de leur donner au plus vite l'envie de devenir des artistes amateurs autonomes, qui participeront à la vie culturelle et sociale de la communauté de communes et des structure amateurs

Ce projet d'établissement applicable dès 2022 pour une durée de 5 ans (2027) devra s'adapter aux contraintes financières et budgétaires de la communauté de commune Sud Sarthe et aux réformes territoriales à venir.

Il sera évalué chaque année par les différentes instances en vue de préparer le suivant pour 2027. Il devra être un outil utile et efficace dans le cadre d'une politique culturelle et sociale de notre territoire.

Annexe 1 : Glossaire

Annexe 2 : inventaire du parc instrumental

## GLOSSAIRE

ADDM	Association Départementale pour le Développement de la Musique et de la Danse en Mayenne
AEA	Assistant d'Enseignement Artistique
CDI	Contrat à Durée Indéterminé
CDD	Contrat à Durée Déterminé
CFEM	Certificat de Fin d'Etude Musicale
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
DE	Diplôme d'Etat
DEM	Diplôme d'Etudes Musicales
DEC	Diplôme d'Etudes Chorégraphique
DFC	Diplôme de Fin de Cycle (1,2 ou3)
DUMI	Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant
FM	Formation Musicale
IM...	Initiation Musicale (suivie de l'année en cours, 1, 2 ou 3)
INIT	Initiation
MAA	Musique Actuelle Amplifiée
O...	Observation (suivie de l'année en cours)
SDEA	Schéma Départemental de l'Enseignement Artistique

## Annexe 2

### Inventaire du parc instrumental

Communauté de Communes Sud Sarthe			
Cor	8	Guitares	10
Clarinette	7	Clairons	12
Clarinette basse	1	Cors naturels	4
Cornet	5	Batterie	4
Flûte traversière	14	Sac petites Percussions	2
Flûte alto	1	Piano Numérique	7
Flûte piccolo	1	Balafon	1
Piano droit Acoustique	2	Baryton	3
Saxophone Soprano	2 (dont 1 courbe)	Saxophone Baryton	1
Saxophone Alto	13	Xylophone portatifs	3
Saxophone Ténor	1	Djembe	1
Timbales	2 jeux de 4	Malle 16 instru Percu	1
Trombone	6	Tubes musicaux	2x8
Trompette	8 dont 1 de poche	Xylophone	3
Euphonium	1	Marimba	1
Vibraphone	1	Violoncelle	2
Violon	4		

Une convention avec l'Harmonie du Lude et l'Harmonie de Mayet seront signées pour la mise à disposition du matériel de percussions